ORLEANS METROPOLE

_____

Siège : Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS

_____

CONSEIL METROPOLITAIN

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du 18 avril 2024

_____

Réunion du Conseil métropolitain

le jeudi 18 avril 2024 à 18h

Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : M. Quentin DEFOSSEZ

N° de l'ordre du jour	*Objet*	*Pages*
	VIE INSTITUTIONNELLE	
1)	Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil métropolitain du 21 mars 2024……	362
2)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil……	365
3)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 21 mars 2024…….	368
4)	Vie institutionnelle - Nouvelles délégations à accorder par le conseil métropolitain au Président pour le règlement de certaines affaires…….	373
	ATTRACTIVITE	
5)	Agriculture urbaine et périurbaine - Charte agricole 2024-2028 pour une agriculture urbaine durable à passer avec l'Etat et la Chambre d'agriculture du Loiret - Approbation…	377
	RESSOURCES	
6)	Relations humaines - Agriculture urbaine et péri-urbaine - Approbation de deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret…….	384
7)	Agriculture urbaine et périurbaine - Approbation d'une convention-cadre de partenariat à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret…….	388
8)	Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2024 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates……..	392

9) Recherche, transferts de technologies et innovation – Manifeste européen de la Mission sol « un pacte pour les sols sains en Europe » - Approbation…….. 396

10) Attractivité économique - Commissariat général du développement durable - Charte d'intégration au réseau des Living-Lab Greentech en France à passer avec ECOLAB - Approbation…….. 401

11) Développement numérique – Mise à disposition gratuite des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz par la Direction Départementale des Territoires du Loiret – Approbation d'une convention à passer avec la DDT du Loiret……. 406

12) Développement numérique et ville intelligente – Convention d'objectifs à passer avec l'association Espace C2B porteuse du CRIA45 au titre des années 2024-2025 - Attribution d'une subvention - Approbation……. 410

13) Attractivité - Tourisme – Parc floral Orléans la Source – Création d'un comité stratégique – Désignation des représentants - Règlement intérieur - Approbation…… 414

TRANSITION ECOLOGIQUE

14) Planification urbaine - Avis sur le projet de périmètre de classement à risque incendie du massif de Sologne……. 418

15) Eau Potable - Commune de Saint-Cyr-en-Val (rue de Gautray) - Extension d'un réseau d'eau potable - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le département du Loiret 428

16) Transports et déplacements - Stationnement en ouvrage - Contrats de concession de service public « Tous Parcs », « Cheval Rouge » et « Médiathèque » passés avec la SPL Orléans Gestion - Approbation d'avenants……. 432

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

17) Espace public - Commune d'Orléans – Entretien de voies privées ouvertes à la circulation publique (placettes) - Approbation d'une convention de prestation de services à passer avec l'association syndicale libre de l'Orée de Sologne……. 436

18) Espace public - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Travaux de reprise en amont et aval de la rue Descartes - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin….. 440

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

19) Prévention spécialisée - Adhésion à l'association 6-10 POLE ESS au titre de l'année 2024……. 444

20) Prévention Spécialisée - Approbation d'une convention à passer avec les communes d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Jean-de-la-Ruelle et le CCAS d'Orléans relative aux contributions apportées à la prévention spécialisée pour l'année 2024……

Reporté

21) Prévention spécialisée - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les bailleurs sociaux dans le cadre de chantiers éducatifs pour l'année 2024…….

Reporté

22) Fonds d'aide aux jeunes - Approbation d'une convention de partenariat 2024 à passer avec la Mission Locale de l'Orléanais - Attribution de subventions au titre de l'année 2024……... 448

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

23) Habitat-logement - Transition écologique - Rénovation énergétique - Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement du Loiret et de l'Eure et Loir - Espace conseil FRANCE RENOV pour les années 2022 à 2025 - Modification du plan de financement - Avenant n°2 - Approbation…… 453

24) Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la CAF, la MSA - Avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat relative au dispositif solidarité eau à passer avec Véolia et Aqualig S.A.S. filiale de SUEZ - Approbation…… 458

25) Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Convention de délégation de compétence passée avec l'État pour les années 2022-2027 - Bilan de l'exercice 2023……. 465

Le Président d'Orléans Métropole certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, affichée au siège d'Orléans Métropole le 23 avril 2024 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du conseil métropolitain.

Le secrétaire de séance,

M. Quentin DEFOSSEZ

Signé numériquement
à Orléans, le mercredi 26 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Secrétaire de Séance,

Quentin DEFOSSEZ

Signé numériquement
à Orléans, le mercredi 26 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Vincent BRETEAU

M. le Président *– Nous avons le plaisir de recevoir aujourd'hui le CODEV – c'est désormais une tradition bien installée –, en la personne de sa coprésidente Claire DELANDE, que je remercie et que je salue, accompagnée d'André MAGNON-PUJO. Je vous prie d'excuser l'empêchement du coprésident, Benoît LONCEINT.*

On avait dit que l'on recevrait régulièrement le CODEV pour nous faire part de ses réflexions et de ses propositions dans des domaines qui intéressent tout particulièrement notre métropole. Nous avions évoqué il y a quelque temps les questions de santé, et d'ailleurs, nous avons débattu à l'issue de ces questions. Aujourd'hui, c'est un autre sujet d'importance qui va nous être présenté, qui concerne la mobilité et le groupe de travail mobilité du CODEV.

J'en profite pour remercier le CODEV du travail qui est fait par les personnes qui le composent, parce que c'est un travail suivi et très sérieux. C'est la raison pour laquelle nous allons avoir grand plaisir à vous écouter.

Mme DELANDE *– Merci de nous accueillir pour un moment d'échange. Nous avons l'habitude de venir vous présenter des avis, et nous en sommes ravis.*

Pour rappel, le CODEV est composé de 89 personnes bénévoles. Je m'adresse tout particulièrement aux maires qui sont dans cette salle, puisque deux représentants de votre ville siègent au conseil de développement. Je vous invite à les recevoir lors de vos conseils municipaux pour qu'ils vous disent ce qu'ils font. Ils travaillent beaucoup bénévolement, ils sont présents, ils passent beaucoup d'heures avec leur groupe de travail et je trouve important qu'ils puissent échanger avec votre conseil municipal.

En ce moment, nous avons cinq groupes de travail : la santé, dont nous sommes déjà venus faire une présentation, la transition, le bureau des temps, la communication et la mobilité, que nous allons présenter ce soir. Depuis 2022, depuis que nous avons commencé notre mandature, ce groupe de travail se réunit et a travaillé sur plusieurs thématiques. Il a été voté lors de notre plénière de novembre 2023, et il existe un avis complet qui vous a été mis à disposition, donc vous allez pouvoir retrouver tout le travail qui a été fait.

Je vais laisser la parole à André MAGNON-PUJO qui est l'animateur de ce groupe de travail. Il va vous présenter les recommandations qui ont pu ressortir de toutes ces années de travail.

M. MAGNON-PUJO *– Ce groupe de travail fait un certain nombre de recommandations. Tout d'abord, on salue l'objectif du PDU d'une baisse de 8 points de la part modale de la voiture sur la durée du PDU, à savoir 2019-2028, pour passer de 55 % à 47 % des déplacements. On salue cet objectif, mais il risque de ne pas être atteint. On demande d'accélérer certaines mesures pour parvenir à cet objectif et on préconise des priorités fortes dans quelques domaines, notamment le vélo, l'efficience du réseau global de transports et les connexions avec la région parisienne.*

On fait un certain nombre de recommandations sur cinq thèmes majeurs et un sixième annexe. Ce qui nous a guidés, c'est le fait de les évaluer à l'aune de trois critères qui sont l'attractivité économique, l'accessibilité et la qualité de vie.

La première des recommandations est le développement de la marche à pied et du vélo. On soutient l'objectif du PDU d'augmenter de 50 % le nombre de déplacements à vélo pour le porter à 80 000 déplacements par jour. Pour autant, on recommande qu'un certain nombre de mesures soient prises pour améliorer la continuité des pistes cyclables, la sécurité et le franchissement de la Loire. Pour ce faire, il y a un certain nombre d'axes : un schéma directeur tous les trois ans qui définit les priorités et les continuités ; un budget annuel sanctuarisé de 3 M€ affecté à cette politique vélo, pour les pistes cyclables et non pas pour refaire les voiries ; une mise aux normes de beaucoup de pistes cyclables, qui peuvent exister mais qui ne sont pas aux normes ; un développement du réseau Vélo+ ; des franchissements de Loire qui soient sécurisés pour les cycles et pour les modes doux ; la création de deux autoroutes cyclables ou liaisons cyclables, nord-sud et est-ouest, qui soient continues depuis le nord de l'agglomération jusqu'à l'université, de même de l'est à l'ouest de l'agglomération.

Voilà pour l'essentiel de cette politique vélo qui, à notre sens, mérite toute l'attention de la métropole parce qu'elle ne consomme pas de crédits extrêmement importants eu égard aux bénéfices qui sont apportés à la population, ce n'est pas forcément le cas dans les points suivants que l'on va voir. Il faut donc porter une attention particulière à la politique vélo et accélérer cette politique vélo.

Le deuxième point est un plan de circulation et une hiérarchisation des voies qui favorise les transports en commun. La trame viaire dans la métropole n'est pas très favorable à un partage de la voirie qui facilite ou qui favorise les transports en commun. Pour autant, on a fait un certain nombre de recommandations. C'est compliqué, notamment politiquement, j'en conviens, mais cela revient à mettre en sens unique des axes forts de la métropole. C'est complexe, cela nécessite parfois des

suppressions de places de stationnement et cela nécessite beaucoup d'aménagements, certainement beaucoup de concertations avec les riverains, mais c'est un sujet qui nous semble indispensable si l'on veut arriver à un partage de la voirie en faveur des modes doux et des transports en commun. Sans quoi, dans les faubourgs, on n'arrivera pas à privilégier les TC et les vélos.

Nous avons fait un certain nombre de recommandations sur différents axes dont je vous fais grâce mais qui sont dans l'avis détaillé que vous avez. On propose de mettre en sens unique un certain nombre de voies. Est-ce réalisable partout ? Probablement pas, mais c'est le cas parfois, notamment une grande partie de l'axe de Chécy qui va jusqu'à la gare d'Orléans. Je ne vais pas aller dans le détail de ces propositions, mais c'est une recommandation forte que nous faisons, même si ce n'est pas simple, notamment en termes de circulation.

Le troisième axe est l'amélioration de l'efficience du réseau de transports en commun. Le réseau de la métropole a une offre kilométrique extrêmement importante (près de 12 millions de kilomètres), mais il est assez peu emprunté. Il y a 2,6 voyageurs par kilomètre par an. Vous allez me dire que c'est un peu abstrait, mais pour comparer, Tours a 3,2 voyageurs, Angers 3,25 et Dijon 4,25. On a donc un réseau qui, malgré l'offre très importante, est relativement peu utilisé.

Les deux raisons essentielles sont la vitesse et la fréquence de passage des bus. Concernant la vitesse, on revient aux couloirs bus et probablement aux sens uniques. Si les bus vont plus vite que les voitures, ils sont attractifs et c'est un vrai atout de compétitivité, mais s'ils sont pris dans les embouteillages, ils ne sont pas attractifs et on les prend très peu. C'est un premier point qui fait qu'on préconise des couloirs bus et la priorité aux feux.

L'autre point est la fréquence. S'il faut attendre une demi-heure pour avoir son bus ou 20 minutes pour avoir le tramway à certaines heures, on aura tendance à chercher d'autres transports. Le deuxième levier important est la fréquence. À partir du moment où on a les moyens (les rails pour le tramway et le nombre de bus), il faut les faire rouler. C'est un peu l'œuf qui fait la poule et la poule qui fait l'œuf. Ces deux leviers sont très importants pour utiliser véritablement l'offre de transport que l'on présente à nos concitoyens.

Il faut aussi développer le transport à la demande à chaque fois que ce n'est pas indispensable d'avoir des bus en périphérie, et étendre le réseau armature vers un certain nombre de quartiers : le quartier Interives et la desserte de l'avenue des Droits de l'Homme.

Le point suivant concerne les connexions avec l'Ile-de-France. Nous proposons que la métropole prenne le leadership dans les études à mener pour avoir une connexion avec le Grand Paris, soit aux Ardoines, soit plutôt à Bibliothèque François Mitterrand. Bien sûr, il faudrait profiter du contrat de plan État-région pour mener à bien ces études. Il nous semble important d'avoir cette connexion, particulièrement à François Mitterrand, tout en prenant garde de maintenir le terminus à Austerlitz et en s'assurant qu'une halte ferroviaire à François Mitterrand ne sera pas pénalisante en termes de temps de parcours pour ceux qui voudront aller à Austerlitz. Il faudrait commencer par faire une étude des traces mobiles, c'est-à-dire voir avec les opérateurs téléphoniques pour savoir où se dispersent, dans Paris et dans la métropole parisienne, les Orléanais qui viennent à Paris par le train et pour savoir ceux qui seraient intéressés par François Mitterrand ou par Austerlitz.

Nous souhaitons également maintenir le parking de surface des Aubrais et une liaison avec le quartier Interives depuis la gare des Aubrais.

Le point suivant concerne la liaison Orléans-Châteauneuf par le train. On en parle depuis très longtemps eu égard au montant (240 M€ en 2015) et au trafic attendu qui est relativement faible (6 000 voyageurs par jour). Sur ces 6 000 voyageurs par jour, 3 000 font Orléans-Saint-Jean-de-Braye, donc cela représente relativement peu de voyageurs qui seraient intéressés par Saint-Jean-de-Braye jusqu'à Châteauneuf. Eu égard à ce coût et aux années qui passent, nous proposons une amélioration de cette desserte vers Châteauneuf de deux façons possibles : l'une par le car et par la tangentielle en prenant, dans le sens entrant, la bande d'arrêt d'urgence pour les cars, ce qui ferait qu'ils ne seraient pas bloqués dans les embouteillages, l'autre par une liaison routière en empruntant la plateforme ferroviaire, puisqu'il y a actuellement un train de marchandises par jour. Il faudrait voir avec la SNCF dans quelle mesure on pourrait faire une rétrocession de cette plateforme pour faire passer les cars, même sur une seule voie, avec parfois des évitements pour qu'ils puissent se croiser.

Enfin, nous avons quelques demandes complémentaires qui sont une étude sur le franchissement du carrefour de Verdun qui est souvent problématique et une étude de la possibilité d'avoir la gratuité sur l'autoroute de contournement d'Orléans, de profiter de la renégociation du contrat avec Cofiroute pour avoir la gratuité soit pour tout le monde, soit au moins pour les salariés.

En conclusion, nous saluons l'objectif global du PDU, mais nous sommes en 2024, pratiquement à mi-parcours, et nous sommes inquiets du fait que les priorités définies risquent fort de ne pas être atteintes. Pour nous, les priorités, puisqu'on ne peut pas être partout, sont à marquer sur le vélo et l'amélioration des transports en commun, et dans le cadre d'études et de discussions, l'amélioration et l'évolution des liaisons avec le Grand Paris et la métropole parisienne.

Enfin, on aimerait faire un bilan au moins une fois par an de l'avancement de la politique de la mobilité de la métropole.

***M. LEMAIGNEN** – Merci pour cette étude très poussée. Je vais donner quelques points de complément par rapport à cette présentation, en sachant que je n'aborderai pas du tout les questions de bus et de tramway, puisque je m'interdis d'y participer depuis 2020.*

Concernant le vélo, le groupe mobilité insiste sur la séparation vélo-piéton, vélo-bus et vélo-voiture.

***M. le Président** – Excusez-moi, Monsieur LEMAIGNEN.*

Il n'est pas de tradition que l'on manifeste dans cette enceinte. Je vais vous demander de replier cette banderole et de sortir, s'il vous plaît. Je suspends la séance tant que ce n'est pas fait.

(La séance est brièvement suspendue.)

***M. le Président** – Monsieur LEMAIGNEN, je vous rends la parole.*

***M. LEMAIGNEN** – Sur le principe, évidemment oui, mais on ne peut pas le faire tout le temps. Même dans les villes les plus cyclables comme notre ville jumelle d'Allemagne, Münster, ce n'est pas partout. Parfois, on ne peut pas différencier, physiquement et totalement, les voies cyclables des voies piétons ou des voies bus.*

S'agissant des franchissements de Loire, un engagement avait été pris concernant le pont Joffre, qui est le plus compliqué pour les vélos. Il sera nécessaire, ne serait-ce que pour répondre à l'engagement pris auprès des étudiants du nouveau site de Madeleine, d'avoir un encorbellement sur le pont Joffre qui permette de traverser ce pont de manière sécurisé, parce qu'aujourd'hui c'est quelque peu dangereux.

Certains points qui ont été évoqués sont dès à présent traités dans le cadre des autoroutes cyclables. C'est le terme qui a été évoqué ici, mais on appelle cela la LS1. On travaille dessus depuis déjà un bon moment, avec des difficultés. Un travail important est fait sur l'avenue de Paris, le centre de la ville d'Orléans et la liaison entre les deux ponts, entre Dauphine et le pont Maréchal Leclerc à Olivet. Un travail important est mené, qui va dans l'axe des recommandations faites par le conseil de développement.

Concernant le plan de circulation, les sens uniques sont intéressants. Je rappelle à l'ancien directeur de certains réseaux de transports publics que l'une des difficultés des sens uniques est de rendre lisibles les transports en commun bus. C'est un peu compliqué quand les deux stations ne sont pas l'une en face de l'autre, mais cela se gère. Un travail est fait sur le plan de circulation, mais il ne va pas être aussi global. On a travaillé sur la hiérarchisation du réseau et on est en train de réfléchir pour éviter les effets de shunt, c'est-à-dire que les voitures ne viennent pas dans des zones résidentielles qui ne sont pas faites pour accueillir des voitures. On travaille pour l'instant pour Orléans, mais Olivet l'a déjà fait et Saran est en train de le faire, sur ces plans de circulation. Ce ne sera pas la révolution avant/après. Ce sera progressivement, par petites touches. Comme l'a dit André MAGNON-PUJO, le changement de sens est important parce que cela libère de l'espace public, mais on n'arrive jamais à avoir un consensus. Au mieux, si l'on arrive à 70-30, c'est bien, mais c'est rare que ce soit très facile à mettre en œuvre sur des axes forts. Je comprends tout à fait la recommandation et je la partage.

S'agissant de la connexion avec Paris, on travaille déjà. Dans le cadre du SERM, ce que l'on appelle les RER métropolitains, un travail est déjà fait avec la région et l'État sur les connexions avec Paris. En particulier, nous avons fait inscrire, avec la région, l'arrêt à la gare François Mitterrand. D'ailleurs, les choses vont peut-être évoluer, puisqu'Ile-de-France Mobilités envisage de rehausser les quais de la gare François Mitterrand, ce qui faciliterait un arrêt de nos trains à François Mitterrand. À l'évidence, on ne peut pas dire que c'est blanc ou noir entre François Mitterrand et Austerlitz, mais s'il y a un arrêt à François Mitterrand… L'avantage est qu'on est à la fois sur la ligne 14 vers tout le centre de Paris et vers Orly, puisqu'en fin d'année, la 14 ira jusqu'à Orly. Nous privilégions une insistance forte dans le cadre du SERM pour avoir cet arrêt à François Mitterrand, mais si l'on s'arrête à François Mitterrand, on mettra 4 ou 5 minutes de plus pour aller à Austerlitz.

Concernant Orléans-Châteauneuf, la demande du conseil de développement me satisfait, parce qu'il n'y a pas beaucoup de trains de marchandises et la seule entreprise qui utilise cette voie est SDH Ferroviaire, qui a 90 salariés à Saint-Denis-de-l'Hôtel. Un car express permettrait de répondre aux

besoins de Châteauneuf en termes de temps et de desserte, sans pénaliser, comme le fait une voie ferroviaire, les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Chécy. Sinon, cela créerait une coupure. Le fait de l'utiliser pour une piste cyclable sécurisée et pour un car express me paraît une très bonne idée, mais c'est mon avis personnel. C'est l'une des pistes qui sera étudiée dans le cadre du SERM, puisque des études sont également menées sur le développement d'Orléans-Châteauneuf. C'est une piste qui me paraît intéressante.

Concernant les mails, vous n'avez pas insisté, donc je n'insisterai pas non plus. Vous avez indiqué la position du conseil de développement. On a déjà parlé plusieurs fois des mails. Plusieurs communes m'ont demandé de présenter le projet chez elles, ce que je suis en train de commencer à faire.

La gratuité de l'autoroute est désormais une piste qui peut paraître intéressante, mais je vous rappelle que les négociations des délégations des concessions commencent en 2031. Est-ce possible de faire des études avant ? Je ne sais pas, mais il faut se poser la question et poser la question aux opérateurs. Les éléments techniques qui permettent de mieux voir, par les caméras, l'origine-destination, semblent permettre de développer une telle gratuité pour les salariés, au moins partielle, ou des réductions.

Enfin, on a déjà commencé à améliorer le carrefour de Verdun. Vous connaissez ma réserve personnelle à faire un souterrain sous le carrefour Auchan qui ne ferait que reporter le bouchon sur le feu suivant.

***Mme CANETTE** – Dans une société en transition, la place de l'engagement citoyen est essentielle. Dans cette perspective, les élus du groupe Pour une métropole en commun tiennent à saluer le travail effectué par le groupe de travail mobilité du conseil de développement. Nous le remercions donc. Ce travail nous permet d'enrichir nos décisions politiques. Il apporte une approche à la fois globale et précise des thématiques traitées telles que les mobilités qui nous intéressent aujourd'hui.*

Les préconisations et les propositions qui ont été formulées retiennent donc toute notre attention. Le CODEV a notamment, dans ses propositions, souhaité nous faire part et vous faire part, Monsieur le Président, de remarques sur le projet des mails, projet du mandat. Les maires de notre groupe vous ont récemment fait part, Monsieur le Président, de nos questionnements et de nos préoccupations concernant ce sujet de la requalification des mails. Bien entendu, nous partageons la volonté portée par la ville d'Orléans de créer une coulée verte au cœur de la ville et de la métropole et d'y développer la pratique des mobilités douces.

Toutefois, ce projet est aujourd'hui estimé à 76 M€ pour une première tranche. Concrètement, pour ce mandat, cela représente un engagement de 51 M€ en mandatement, dont près de 40 % (plus de 20 M€) pour la réalisation d'un parking souterrain. Dans un contexte où notre métropole fait face à un endettement important, à savoir 753 M€ prévus pour fin 2024, une capacité de désendettement annoncée à 10 ans, ainsi qu'une baisse structurelle de notre capacité d'autofinancement, ce projet, dans son état actuel, porte à nous interroger grandement. Cette interrogation n'est pas nouvelle, mais nous tenions à la rappeler aujourd'hui car, comme cela est rappelé dans l'avis du CODEV, chaque projet doit être évalué en fonction de ce qu'il peut apporter aux habitants de la métropole dans leur ensemble.

Concernant les politiques de mobilité qui nous occupent aujourd'hui, nous le rappelons, les élus du groupe Pour une métropole en commun portent depuis le début du mandat un certain nombre de priorités :

- *la mise en place d'une tarification solidaire en proposant des réductions par tranche sur la base du quotient familial en dessous de 900 ;*
- *le développement du plan vélo de la métropole et notamment de la prochaine liaison nord-sud. Le groupe de travail mobilité du CODEV insiste à juste titre sur le développement du vélo et la marche à pied au sein du territoire métropolitain ;*
- *le développement des parcs-relais ;*
- *l'aménagement des lignes de TCSP pour les territoires non desservis par le tramway, ainsi que le prolongement de la ligne B du tramway ;*
- *l'expérimentation d'espaces de non-tarification des transports en commun et l'état de la voirie qui compte aussi pour les cyclistes et leur sécurité. On peut faire de très belles liaisons mais si, quand ils utilisent nos voiries, ils rencontrent des nids-de-poule, cela les met évidemment en danger.*

Comme cela est rappelé dans l'avis du CODEV, des priorités fortes doivent également être marquées en faveur de l'efficience globale du réseau de transport. Notre groupe appelle au développement d'un

modèle de transports publics et de mobilités actives plus durable, plus juste, plus équitable à travers les propositions que je viens de vous énumérer.

Aussi, nous espérons que ces propositions pourront se concrétiser dans l'intérêt d'une métropole plus accessible, plus solidaire et au rendez-vous des enjeux de notre territoire et de la situation actuelle, notamment en termes de climat. Nous ne sommes pas certains aujourd'hui que cela passe en priorité par ce projet des mails tel que présenté actuellement au regard du contexte budgétaire. Il nous semble donc essentiel de mesurer ce qu'emporte l'engagement de ce projet, ce qu'il empêcherait, retarderait ou remettrait en cause concernant les autres investissements que nous jugerions plus prioritaires pour les mobilités douces ou actives. Aussi, nous attendons avec impatience un point précis en conseil métropolitain sur le sujet, incluant une clarification de l'impact sur la programmation budgétaire à court, moyen et long terme.

***M. GALLOIS** – Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres du conseil de développement pour le travail qu'ils font bénévolement, pour leur travail d'analyse et de proposition permettant d'enrichir nos réflexions et nos décisions futures.*

Sur cet avis concernant les mobilités sur le territoire d'Orléans Métropole, nous sommes ravis de voir qu'un certain nombre de nos propositions que nous portons depuis des années trouvent écho dans ce rapport et dans les axes de travail proposés, même si nous pouvons avoir quelques points de divergence.

Concernant le vélo et les mobilités douces, ce sont des thématiques que nous avons de plus en plus dans les discussions avec les habitants de nos villes, et cela se comprend, avec une prise de conscience de plus en plus importante de nos concitoyens sur les enjeux environnementaux et une volonté forte de leur part d'agir, de laisser de plus en plus la voiture pour se déplacer au bénéfice d'autres modes de déplacement.

S'il faut continuer de sensibiliser et convaincre, il reste surtout énormément à faire pour permettre réellement un fort recul des déplacements en véhicule individuel. Cela nécessite de changer de braquet pour l'application du plan Vélo voté en 2019 car, à ce jour, hormis les quelques aménagements cyclables réalisés dans les communes dans le cadre des requalifications de voirie communale, aucun projet structurant n'a vu le jour depuis cinq ans. Nous sommes en train d'avancer sur la liaison structurante n° 1 entre Saran au nord et l'université au sud. Je tiens à remercier le bureau d'études et les services de la métropole pour la qualité de leur travail sur ce projet, malgré les divergences de vues que nous pouvons avoir sur l'itinéraire exact entre celui proposé par la métropole et celui travaillé par la ville de Saran et les cyclistes saranais dans le cadre du groupe vélo que nous avons mis en place depuis le dernier mandat. Qu'en sera-t-il de cette étude ? Mettrons-nous les moyens pour réaliser cette liaison d'ici 2026 ou restera-t-elle au stade de projet pendant encore plusieurs années ? Je rappelle qu'il s'agit seulement de la liaison 1 alors que notre plan métropolitain sur le vélo en comportait 15.

Nous sommes également en attente d'une réponse à la proposition qui avait été faite de redéployer une partie des crédits vélo vers les pôles territoriaux afin que des aménagements simples puissent être réalisés dans nos communes.

Sur la révision du plan de circulation et la hiérarchisation des voies qui favorisent les transports en commun et les modes doux, cela va dans le bon sens. Cependant, cela doit se faire dans la concertation de l'ensemble des communes impactées, des riverains de l'ensemble des secteurs concernés qui seront impactés. Il est vrai que la mise en sens unique de la rue des Murlins et de la rue des Closiers sans réelle concertation ni des villes limitrophes, et parfois même contre leur avis pour la ville de Saran, laisse des traces. On le voit aujourd'hui, c'est tout le quartier des Aydes qui subit des difficultés. Le report de circulation vient aggraver une situation déjà compliquée avec l'état de la voirie dégradée, les difficultés de stationnement, et ce sont de nombreux riverains qui en subissent les conséquences.

Le groupe de travail mobilité du CODEV propose aussi de retravailler sur la requalification de la RD 2020 Nord. C'est une attente forte de la ville de Saran depuis des années, qui propose de poursuivre la requalification en boulevard urbain paysager, en transport en site propre et itinéraire cyclable de cette partie. Une partie a été faite, des engagements avaient été pris, notamment avec le développement de friches industrielles dont celle de Quelle qui appartenait à la métropole. Prévu au PPI en début de mandat, ce projet a finalement disparu des tableaux de la métropole. Pourtant, la nécessaire requalification de cet axe essentiel jusqu'à Cap Saran semble être partagée au vu de son état actuel et étant donné qu'il s'agit d'une des principales entrées de notre métropole. C'est moche, nous en convenons, mais il faut y mettre les crédits pour avancer concrètement dans ce projet.

Par rapport à l'amélioration de l'efficacité du réseau de transports en commun, il y a en effet de nombreuses choses à dire. C'est l'un des axes de travail essentiels pour atteindre les objectifs, les ambitions de transition écologique fixées, pour faire baisser le nombre de véhicules individuels et apaiser les déplacements, pour faire reculer la pollution et améliorer la qualité de service aux habitants de notre métropole. Il s'agit d'une question qui dépasse le simple enjeu des déplacements. C'est une priorité environnementale, une priorité sociale, de santé publique, et aussi une priorité pour le dynamisme et l'attractivité du territoire dont chacun est soucieux et qui fait écho au quotidien des habitants de nos 22 communes et au-delà.

La première est qu'il faut que notre réseau soit fiable avec des horaires et des départs de bus respectés. Il y a encore de trop nombreux retards et annulations constatés par les usagers. Ces galères du quotidien découragent bon nombre d'usagers, et plutôt que les transports soient attractifs au plus grand nombre, ils sont souvent pris par ceux qui n'ont pas le choix. Combien d'étudiants, combien de salariés abandonnent les transports en commun s'ils en ont la possibilité ? Malgré le renouvellement d'une partie de la flotte de bus, la fiabilité des transports reste encore à améliorer.

Lors d'une vidéo pour la campagne des municipales de 2020, vous faisiez, Messieurs LEMAIGNEN et GROUARD, le constat de nombreuses perturbations importantes sur le réseau et disiez que le premier point est de faire en sorte, et très vite, que le réseau fonctionne. Vous lisiez simplement la page Twitter de TAO. C'est ce que nous avons fait récemment pour les mois de janvier, février et mars et nous avons pu constater un grand nombre d'annulations, dépassant souvent les 3 % quotidiennement, très régulièrement, surtout au mois de février et au mois de mars. Il y a donc là aussi un axe de travail pour améliorer les choses.

Il faut également avancer sur l'extension du réseau de transport, notamment en site propre. La liaison vers Saran que vous aviez également annoncée lors de votre campagne électorale devait être étudiée pendant ce mandat. Lors du vote du budget, il était indiqué que seraient engagées des études relatives à la création d'une troisième ligne de transport en site propre. Aujourd'hui, un appel d'offres a été lancé et un candidat pour mener cette étude a été retenu. Où en sommes-nous et comment seront associées les villes concernées par ces études ?

Enfin, l'attractivité du réseau, c'est aussi avancer sur son accès pour le plus grand nombre, son utilisation par le plus grand nombre. Comment agit-on pour gagner de nouveaux usagers ? Cela passe par l'efficacité du réseau, sa rapidité, les liaisons avec les lieux de vie, de loisirs, d'emploi, d'étude, et en créant l'habitude des transports en commun comme moyen de déplacement privilégié, notamment par la jeunesse.

Nous avons une proposition pour y contribuer : la gratuité. Nous avons une divergence sur le sujet, nous avons déjà évoqué le sujet à plusieurs reprises, mais nous proposons qu'un débat ait lieu pour étudier les choses sérieusement. Nous proposons de l'atteindre progressivement, par étapes, comme le font certaines agglomérations et métropoles : pour les scolaires dans un premier temps et les personnes âgées les plus fragiles financièrement. Cela peut être aussi uniquement pour les habitants de notre métropole comme à Montpellier, ou les week-ends comme à Nantes. Plusieurs options ont été mises en place de différentes manières. On ne compte plus le nombre d'agglomérations et de métropoles, tous bords politiques confondus, qui avancent sur cette question de la gratuité.

L'une des avancées concrètes dont nous avons déjà parlé et qui semblait être partagée était la mise en place d'une tarification sociale. Où en est-on ? Est-ce une condition pour le prochain délégataire ? C'est un vecteur d'attractivité vers les transports en commun qui permettra à des habitants de franchir le pas et de laisser leur voiture.

Sur la liaison Orléans-Châteauneuf, nous sommes bien évidemment favorables à un projet de liaison ferrée, que nous défendons depuis de nombreuses années et pour lequel notre métropole a toute sa place à jouer pour faciliter la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf-sur-Loire. Ce sont environ 8 000 véhicules par jour, selon les études, qui sont concernés, mais également, au-delà de la desserte seulement de Châteauneuf-sur-Loire, c'est le prolongement de la ligne jusqu'à Gien, puis jusqu'à Montargis, afin d'irriguer l'est du département, que ce soit par cette desserte ferrée pour les voyageurs et pour le fret, et retirer les camions des routes. C'est un enjeu partagé par la grande majorité, pour ne pas dire la totalité, des conseillers départementaux du Loiret, toutes tendances confondues, ainsi que la région qui avait porté ce projet.

N'oublions pas non plus la liaison ferroviaire entre Chartres et Orléans ou encore la desserte du Pithiverais. Ce sont des études et des engagements financiers lourds mais essentiels face aux enjeux qui sont devant nous.

Une réflexion pourrait être menée sur notre territoire, celle de l'étoile ferrée. En rouvrant des lignes, en y créant des gares, on peut proposer des liaisons rapides entre les villes de notre métropole. Il est

dommage que l'on ait raté le coche sur le développement du RER métropolitain, auquel le projet d'étoile ferrée peut faire écho.

Enfin, sur le sujet des mails d'Orléans, comme nous l'avions dit à plusieurs reprises et comme Carole CANETTE l'a rappelé, nous ne pouvons que nous questionner sur la priorité de ce projet. Nous pensons toujours que ce projet ne peut être le projet prioritaire pour notre métropole au vu des besoins des 21 autres communes, toujours en attente et évoqués à maintes reprises depuis de trop nombreuses années.

***M. GRAND** – Je tiens tout d'abord à remercier le CODEV pour ce projet écologiste qui, vous vous en doutez, me fait énormément plaisir, et pour la qualité du travail que vous avez réalisé.*

Cela fait 20 ans que je pratique M. LEMAIGNEN et sa rhétorique, et je crois pouvoir dire que je parle le « Lemaignen seconde langue ».

***M. le Président** – Bravo !*

***M. GRAND** – Lorsqu'il explique qu'on ne peut pas mettre des pistes cyclables partout et jusque devant chaque porte, en réalité, c'est qu'il ne souhaite pas faire ce travail depuis 20 ans. Il ne s'agit pas d'amener devant chaque porte une piste cyclable, mais de mettre en sécurité les cyclistes, de leur donner la possibilité d'aller en sécurité sur des axes au sein de notre métropole, en particulier au sein de la ville d'Orléans.*

***M. LEMAIGNEN** – Je n'ai jamais dit cela.*

***M. GRAND** – Évidemment, vous n'avez pas dit cela. C'est pour cela que je dis que je parle le « Lemaignen seconde langue ». Vous parlez par métaphore, mais la réalité est que vous ne faites rien depuis 20 ans, avec votre majorité, sur ce sujet.*

Pour ce qui est des solutions, il en existe dans certaines de nos villes jumelles comme Münster où la part modale du vélo est quasiment six fois supérieure à celle d'Orléans. C'est un vrai problème. Ils ont commencé à faire ce travail il y a une vingtaine d'années et ils y arrivent, donc on peut très bien y arriver comme eux avant nous.

Pour parler rapidement des mails, je ne reprends pas les arguments de Carole CANETTE que je partage, et j'ai bien compris qu'il fallait que l'on soit le plus concis possible sur ce sujet. Aujourd'hui, avec ce projet, non seulement on ne règle pas les problèmes de circulation qui existent, on ne donne pas la place qu'ils méritent aux cyclistes dans le projet que vous proposez, mais on crée aussi des conflits d'usage au niveau de la rue de la République vers la Place d'Arc. On fait croiser des flux d'automobiles et de piétons qui n'existaient pas auparavant. On ne va évidemment pas dans le bon sens sur ce projet. Je demande que l'on ait un véritable débat de fond pour retravailler ce projet qui n'est absolument pas à la hauteur des enjeux.

***Mme BARTHE-CHENEAU** – Merci au CODEV pour ce travail mené sur les mobilités. Je vais vous parler un peu de la ville de La Chapelle, car depuis que je suis maire, pas une seule réunion de quartier n'a eu lieu sans que la question de la mobilité soit évoquée, sans que l'on m'interpelle sur la sécurisation des pistes cyclables ou que l'on m'évoque le ras-le-bol des bouchons et des nuisances liées au trafic routier. Cet agacement devient lassitude, puis résignation. Devant l'incapacité des acteurs politiques à agir en faveur de la transition écologique, les Chapelloises et les Chapellois, pourtant prêts à prendre leur vélo pour effectuer leurs trajets quotidiens, n'ont d'autre choix malheureusement que de prendre la voiture par peur de l'accident.*

Depuis que la ligne B a été mise en service, plus de 700 logements ont été construits dans le secteur où se situerait une nouvelle station de tramway, et chaque jour, 20 000 véhicules circulent sur la départementale 2152 qui traverse notre ville. L'augmentation constante du trafic, l'engorgement à la sortie de l'autoroute : les métropolitains et métropolitaines qui circulent par La Chapelle-Saint-Mesmin se désespèrent. Pourtant, la volonté des habitantes et des habitants de laisser la voiture au garage n'a jamais été aussi forte.

Des solutions existent : créer des pistes cyclables adaptées et sécurisées ou encore prolonger la ligne de tramway B. Depuis de nombreuses années, ce dernier projet est dans les tuyaux. Des études ont d'ailleurs été menées et ont montré toute la pertinence de faire venir le tramway au cœur de notre ville. Monsieur le Président, plutôt que de réaliser une requalification des mails dont le coût semble difficilement supportable pour la métropole, je vous propose un projet moins onéreux, très attendu par les Chapelloises et les Chapellois, mais aussi par les Caciens et les Caciennes, et plus largement par les habitants de la métropole qui circulent quotidiennement sur cet axe. Monsieur le Président, je vous demande qu'enfin le prolongement de la ligne de tramway B soit acté. Le foncier nécessaire pour la

création d'un parking-relais et les stations de tramway est disponible, les études préalables ont été menées, les finances de la métropole permettent sa mise en place. Seule manque la volonté politique.

***M. LAVIALLE** – Je m'associe à mes collègues pour remercier le CODEV pour son travail sur un sujet important, qui est au cœur des deux grands objectifs que la métropole s'est donnée en se constituant, à savoir la problématique de l'attractivité… On entend souvent dans cette enceinte le fait que la métropole doit être attractive. Dire d'une métropole qu'elle doit être attractive, cela veut dire donner les moyens aux habitants de se déplacer dans de bonnes conditions. C'est un facteur d'attractivité majeur. Poser la question de l'attractivité, c'est poser la question de l'urbanisation, du logement sur la métropole, et la manière de rejoindre la métropole sur l'intégralité de l'aire urbaine. C'est au cœur de la problématique, mais aussi de l'autre objectif qui est de faire de la métropole une métropole exemplaire en matière de transition écologique et de transition environnementale.*

Je voulais revenir sur un point précis qui a été évoqué à plusieurs reprises, dans le prolongement de ce que vient de dire Mme BARTHE-CHENEAU, en prenant le point de la ligne Orléans-Châteauneuf et des transports à l'est de l'agglomération. Vous évoquez la liaison Orléans-Châteauneuf en mettant en avant deux problématiques sur la liaison TER : le coût et la fréquentation. Je rappelle une autre problématique qui est l'insertion urbaine de la réactivation de la ligne Orléans-Châteauneuf. Cela a été évoqué par Charles-Éric LEMAIGNEN. En tout cas, sur la commune dont je suis issu, Saint-Jean-de-Braye, il y avait des obstacles. Je rappelle d'ailleurs que le projet initial de Réseau Ferré de France pour la remise en circulation en état de cette ligne consistait à fermer sept passages à niveau à Saint-Jean-de-Braye, c'est-à-dire plus aucun passage entre le nord et le sud de la ville. À défaut – cela avait été l'une des raisons de l'explosion du coût prévisionnel –, il s'agissait de faire des tunnels pour passer, puisque le décret Bussereau empêchait de laisser les transports en commun en remettant une ligne… J'avais gardé en mémoire 300 M€ et vous dites 260, mais on était dans ces ordres de grandeur.

Concernant la fréquentation, de mémoire, ce sont quelques milliers de voyageurs par jour, dont la plupart sont déjà des métropolitains. Il serait intéressant que ce que vous proposez pour les Orléanais allant à Paris soit fait pour les Castelneuviens ou les Gergoliens qui prendraient ce train, c'est-à-dire savoir où ils vont quand ils viennent dans la métropole. Je ne suis pas persuadé qu'ils aillent dans le centre-ville d'Orléans. Ils vont peut-être dans les zones d'activité, ce qui est d'ailleurs une autre problématique. La desserte des zones d'activité par les transports en commun ou les modes de déplacements doux est essentielle, donc il serait intéressant de voir ce que cela donne.

Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles, à l'époque, la ville de Saint-Jean-de-Braye avait émis un avis négatif, non pas sur la perspective d'une liaison Orléans-Châteauneuf, mais sur le rapport de la commission d'enquête tel qu'il avait été formulé et sur les réponses que RFF n'avait pas données aux remarques que la ville de Saint-Jean-de-Braye avait pu faire sur les difficultés de rétablir une ligne voyageurs, dont je vous rappelle qu'elle est fermée depuis 1939, de mémoire. Vous imaginez bien que l'est orléanais, en 1939, ne ressemblait pas tout à fait à ce qu'il est aujourd'hui.

Cela ne résout pas le problème et cela n'épuise pas le sujet des transports publics à l'est de la métropole, donc je ne peux que m'associer – c'est un sujet que nous défendons depuis 2008, depuis que nous sommes arrivés en responsabilité – au fait qu'il est impératif de prolonger la ligne du tramway B. Valérie BARTHE-CHENEAU en parlait à l'ouest, mais on peut en parler à l'est. D'ailleurs, nous avons réservé les faisceaux, donc tout le foncier est disponible. Il s'agit qu'une partie de nos concitoyens, à savoir les Abraysiens et les habitants de l'est de Saint-Jean-de-Braye, puisque le tramway s'arrête aujourd'hui en centre-ville, mais aussi les Caciens et les Mardésiens puissent avoir un moyen de transport efficace qui les ramène dans le centre de la métropole. Je pense que la réflexion sur l'étoile ferrée ou la liaison avec Châteauneuf et au-delà pourrait tout à fait s'articuler avec une réflexion sur la prolongation du tramway – je ne suis pas spécialiste, mais ce sont les idées qui avaient été lancées –, soit des solutions de tram-train, soit des ruptures de charge à hauteur de Chécy ou de Mardié. On pourrait imaginer un tramway et, de quai à quai, un train qui part vers l'est du département. Cela vaudrait la peine d'étudier ces possibilités et cela me semble être un enjeu.

J'écoutais les propositions que vous faisiez, particulièrement pour Saint-Jean-de-Braye, sur la liaison de gare Saint-Jean-de-Braye - Chécy qui pourrait être mise en voie à sens unique pour permettre l'insertion d'une voie cyclable sécurisée pleine et entière. J'aurais tendance à penser, mais c'est une réaction personnelle et sans que j'aie réfléchi, que ce n'est peut-être pas la priorité. À côté de cette ex-nationale que vous désignez, il y a le parcours de la Loire à vélo avec des paysages plutôt agréables à faire à vélo.

En revanche, je pense que ce serait intelligent de réfléchir à l'autre côté, ce que l'on appelle la route de Pithiviers, c'est-à-dire l'autre nationale qui fait la gare d'Orléans, donc le faubourg de Bourgogne, Saint-Jean-de-Braye et Boigny. On a une zone d'activité, le parc technologique Orléans

Charbonnière, avec de plus en plus de salariés qui veulent s'y rendre à vélo. L'usine phare, Dior, s'interroge beaucoup sur son plan de déplacements et nous a interpellés à plusieurs reprises sur la dangerosité d'essayer de rejoindre le grand rond-point Dior près de la métropole. Le prendre à vélo le matin à 5 ou 6 heures et traverser l'intégralité pour se rendre à l'usine, je ne le ferais pas personnellement. Il y a une réflexion à mener pour desservir les zones d'activité en transport doux, que l'on accélère la constitution des voies cyclables au sein de ces zones d'activité. Il y avait un projet – Luc MILLIAT pourrait en parler mieux que moi – sur le parc technologique Orléans Charbonnière qui reste en partie « encarafé ». On pourrait également avoir cette réflexion.

***Mme KOUNOWSKI** – Je partage ce qu'ont dit mes collègues sur la pertinence des analyses du CODEV, comme ils nous l'avaient démontré pour la santé. C'est très précieux pour notre assemblée.*

Je voudrais ajouter deux points, que vous avez mis un peu en avant dans votre rapport. Tout d'abord, on prend le bus quand il va plus vite que les voitures. Je vais vous parler de l'axe nord-sud Orléans en venant de La Source. J'habite à La Source depuis 30 ans. Il y a 30 ans, grosso modo*, on mettait 20 minutes pour aller du sud de La Source au centre-ville. Maintenant, aux heures de pointe, c'est une heure, et les bus sont coincés sur la tangentielle qui passe par le parc floral et sur la nationale, avec des pointes parfois difficiles. Quand il y a des événements au CO'Met, tout est bloqué. On a un développement important de l'activité au sud, que ce soit les activités industrielles, les activités de recherche et développement universitaire, mais aussi de commerces. En 30 ans, les axes routiers sont devenus saturés et, visiblement, les transports en commun n'ont pas encore répondu complètement au désengorgement de ces voies.*

Concernant le vélo, je pense qu'il y aurait des possibilités pour que les gens aillent plus facilement à vélo sur cet axe nord-sud, mais il faudrait une voie continue pour les vélos jusqu'au centre-ville, cette fameuse autoroute cyclable dont vous parlez dans votre rapport du nord au sud et de l'est à l'ouest. C'est quelque chose à développer.

Il faut également développer les réseaux Vélo+. Je rappelle que nous avons à La Source un grand pôle universitaire et de recherche et que nous n'avons aucune station Vélo+. C'est dommage parce que, pour les étudiants notamment, ce serait la moindre des choses d'avoir une station par rapport à leurs moyens et leur façon de se déplacer.

***M. VALLIES** – Je remercie sincèrement et vivement le CODEV pour ses travaux du CODEV.*

J'ai relevé deux ou trois points mais je vais aller très vite pour suivre le président de notre séance. Je vais reprendre certains points en particulier mais je note aussi l'inquiétude, au-delà des propositions, que le CODEV fait, de ne pas atteindre nos objectifs. Dans le rapport que vous avez fait oralement, cette question est revenue à plusieurs reprises, sans doute parce que l'inquiétude est assez grande au sein du CODEV.

Qui pourrait dire aujourd'hui qu'il n'y a pas besoin de mobilité, en particulier pour ceux qui sont le plus loin de la centralité, puisque la centralité concentre beaucoup des activités, en particulier économiques ? Je dis cela parce que, rejoignant ma collègue de La Chapelle, mon collègue de Saint-Jean-de-Braye et peut-être ma collègue de Mardié, on voit qu'il y a un problème sur l'est orléanais. Notre territoire est traversé par plusieurs frontières (la Loire, le canal, la tangentielle, etc.) qui posent des problèmes d'aménagement extrêmement importants et difficiles, pour lesquels deux voies sont notées par le CODEV. La première est une liaison structurante vélo qui relie Chécy et Mardié à la centralité de la métropole, à condition que cette voie soit entretenue, pas comme les voies d'aujourd'hui. On a aujourd'hui des cyclistes qui se remettent sur la RD pour éviter les dangers de la voie cyclable. Je l'ai déjà signalé à de nombreuses reprises en conseil de métropole, Monsieur le Président, donc je ne vais pas m'étendre.

La deuxième solution est que les communes… Je remercie Christophe LAVIALLE pour son intervention et les élus de l'époque qui ont bien voulu revoir les réserves et le projet d'extension du tramway, et qui ont pu ainsi, de concert avec les communes de l'est, Mardié et Chécy en priorité puisque le tramway devait y arriver, modifier le terminus provisoire du tramway de sorte qu'il puisse être prolongé. L'aménagement de Saint-Jean-de-Braye et l'aménagement de Chécy en ont tenu compte, comme nous en tenons compte depuis 1995 lorsque la métropole s'était engagée à une prolongation. Tout comme La Chapelle, depuis 1995, entre 400 et 500 logements sont venus se poser, ainsi que des équipements publics, le long de cette voie qui devait accueillir le tramway. C'était un élément structurant et reliant les différents niveaux et les différents côtés de l'ensemble de la collectivité.

Il serait utile, à la fois pour les concitoyens et pour les mobilités, puisque c'est l'une des premières demandes… Dans les réunions de quartier, on entend parler de deux choses : des médecins et des déplacements. Pour en discuter suffisamment avec mes collègues maires, on entend cela dans toutes

les communes. Il serait utile sur ce sujet, en particulier sur les mobilités, que la métropole ne joue pas contre les villes – ce serait regrettable – et qu'il y ait un vrai accord. Je m'associe à ce que ma collègue de La Chapelle a indiqué en termes de besoin et de perception de nos concitoyens.

Nous demandons, nous appuyant sur les travaux du CODEV, cette autoroute structurante vélo. Il pourrait y avoir des alternatives comme celle que Christophe LAVIALLE a indiquée, ou en tout cas des choses qu'il faudrait accompagner en utilisant la Loire à vélo. Ce serait d'ailleurs intéressant que les collectivités ne se fassent pas compétition sur ces sujets de mobilité, sur le vélo comme sur les sujets ferrés ou de TCSP. Je rappellerai une proposition que j'ai faite il y a une dizaine d'années. Si toutefois il faut utiliser la Loire à vélo, il faut les aménagements nécessaires : éclairage, sécurité, un certain nombre de choses. Quand c'est du vélo loisir et du vélo quotidien, il faut distinguer et de discriminer éventuellement. Si c'est une piste à étudier, autant l'étudier correctement.

Charles-Éric se souviendra de la solution qui avait été envisagée il y a de nombreuses années, après avoir dit d'ailleurs que s'il y avait une prolongation du côté de Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Mardié, puisque la halte devait être très proche des deux communes et il fallait qu'elle serve les deux communes, ce seraient les kilomètres les moins chers de tout le réseau.

Si, tu as dit cela, Charles-Éric. Tu ne peux pas dire non. Tu l'as dit en réunion publique à Saint-Jean-de-Braye. Je m'en souviens très bien. Malheureusement pour toi, tu avais la jambe dans le plâtre.

C'est parce qu'il n'y a pas de gros ouvrage à faire, de gros ouvrages réseaux à dévier, etc. Nous serions toujours les kilomètres les moins chers. Une des solutions a été envisagée. Plutôt que de faire compétition au TER et à d'autres modes, pourquoi ne pas engager un vrai travail avec la région, le département et la métropole pour mutualiser et unir les moyens afin de faire quelque chose d'intelligent et de cohérent au service de nos concitoyens ?

***M. SCHLESINGER** – Je m'associe évidemment aux remerciements qui ont été adressés au CODEV pour deux raisons. La première est qu'à chaque fois que vous venez, on enchaîne avec des débats qui sont toujours extrêmement intéressants, ce qui montre que quand on a une bonne rampe de lancement, il y a des échanges qui permettent de faire un peu de prospective et qui sont bienvenus. Merci pour la présentation. La deuxième est la distance que vous prenez avec les sujets. Vous listez un certain nombre de propositions qui sont toutes très intéressantes, qui permettent de mettre en perspective une vision globale pour notre territoire, parce que tous ces sujets sont liés. Vous ne les hiérarchisez pas complètement et vous ne mettez pas la facture à la fin, ce qui est très bien dans votre rôle. Ici, nous avons ensuite à arbitrer, à hiérarchiser, et c'est la responsabilité des élus. Nous avons été désignés par nos concitoyens pour cette mission. Prendre le temps de tout remettre à plat pour réfléchir et réinterroger les priorités, je trouve que c'est bienvenu, et vous nous éclairez de manière très utile.*

Dans le débat qui en a découlé, on voit toutes les propositions que vous faites, qui sont nombreuses, intéressantes et qui ont un coût, et toutes celles qui ont été ajoutées après, pour le nord, l'est et l'ouest. Je vais donc ajouter le Sud, puisque la RD 2020 sud n'est pas à l'image de notre métropole. Quand on arrive du sud-est ou du sud-ouest, c'est pareil. Le carrefour de Verdun est saturé le matin et le soir. On a tous une liste de courses et je pense que l'on peut dire d'un commun accord qu'elles sont toutes nécessaires, urgentes et importantes. Pour autant, on ne peut pas tout payer d'un coup, et je crois que l'on « encaraferait » la métropole dans tous les secteurs. L'enjeu pour nous est d'arriver à avoir une vision un peu globale, de hiérarchiser nos priorités et de les inscrire dans le temps.

Je l'avais déjà évoqué quand on avait parlé de l'étude de hiérarchisation, mais il ne s'agit pas de hiérarchiser les voies. Il faut que l'on ait un plan, une vision globale. On avait commencé à l'esquisser dans le SCOT, on l'avait également fait dans le PDU avec une stratégie claire sur les 10 prochaines années où tous les sujets qui sont évoqués sont mis sur la table pour savoir par lequel on commence. On ne l'a pas fait – je le regrette – et on n'a pas vraiment commencé à le faire. Je pense que c'est urgent. Toutes les propositions qui ont été faites sont intéressantes, probablement nécessaires, mais il va falloir commencer par un bout. Compte tenu des montants financiers que cela engendre et des finances de la métropole, on ne pourra pas tout faire. Par quoi commençons-nous ? C'est un débat qu'il serait intéressant d'avoir.

Parmi les propositions concrètes du CODEV, trois ont retenu mon attention particulièrement. Cela ne veut pas dire que les autres ne sont pas importantes, mais elles rejoignent des préoccupations de notre groupe. La première est sur les vélos. Je voudrais partager une conviction : pour avoir vécu l'avant-2020 et l'après-2020, avant 2020, on s'accommodait de réalisations cyclables qui amélioraient les choses. Elles n'étaient pas parfaites mais on se disait que cela irait bien pour les gens qui l'utiliseraient. La bascule du Covid et l'accroissement de la conscience de l'urgence climatique ont fait que le regard que l'on porte sur le vélo a radicalement changé. Je ne vois plus ces sujets exactement de la même manière depuis 2020.

La conviction que j'ai désormais, et c'est ce que l'on essaie de mettre en œuvre à Olivet, est que je ne crois plus trop aux améliorations incrémentales. Soit c'est radical et cela produit un effet rapide et intéressant, sans pour autant de gros travaux, et c'est là où la question des plans de circulation est extrêmement intéressante – Charles-Éric LEMAIGNEN faisait écho à ce que l'on avait fait à Olivet et que l'on continue à faire pour l'année prochaine –, soit on prend des décisions radicales qui permettent d'améliorer, de structurer les choses et de protéger dans les déplacements cyclables. Mon sujet n'est pas les vélotaffeurs qui passent partout et qui n'ont pas forcément peur, qui sont expérimentés, mais je pense aux enfants et aux collégiens. Le matin, quand il y a beaucoup de circulation, ce sont les collégiens que je vois sur les pistes cyclables, et ils ne sont pas toujours éclairés, ils ne sont pas toujours sérieux et ils peuvent se mettre en danger. Je crois que notre responsabilité en tant qu'élus est de garantir la protection des plus faibles, et je pense en particulier à eux sur les pistes cyclables.

Sur le vélo, et vous avez raison de nous bouger sur ce sujet, ce sont des choix radicaux que l'on doit faire, parce que le petit bout ne suffit plus. Les débats que l'on a engagés sur la ligne structurante nord-sud… C'est vrai que le terme n'est pas très beau. « Autoroute à vélo » est peut-être un peu ambitieux par rapport à ce qu'on va réaliser, mais je ne sais pas si c'est mieux de dire « piste cyclable nord-sud meilleure qualité ». C'est une décision que l'on sera amené à prendre. Soit on fait des choix forts, soit on sera dans l'aménagement moyen et cela ne satisfera personne parce que cela ne fera pas évoluer les comportements. L'enjeu est là : il faut que, par nos aménagements, on ait un effet de déclenchement, d'entraînement. Les Olivetains me le disent : pour aller à Orléans centre en vélo depuis Olivet, ce n'est probablement pas le pire endroit pour le faire – d'autres endroits sont probablement moins protégés –, mais c'est dangereux et cela fait peur, donc on renonce.

Merci pour votre message que je partage sur le vélo. Je crois que l'on aura à faire des choix radicaux.

Le deuxième élément est plutôt un message d'alerte. On a parlé d'Orléans-Châteauneuf, et Christophe LAVIALLE rappelait que la ligne avait été fermée avant la Deuxième Guerre mondiale, que le débat de sa réouverture était une sorte de marronnier ou de serpent de mer et qu'à chaque élection régionale on promettait sa réouverture, on engageait de nouvelles études pour renoncer et abandonner le projet. Je l'avais déjà dit une fois, mais les bonnes idées que l'on n'a pas mises en œuvre pendant 80 ans sont-elles vraiment des bonnes idées ? On a déjà engagé beaucoup d'argent dans ces études. Il y a d'autres modes de transport pour lesquels on avait également engagé beaucoup d'argent pour faire des études et on ne l'a pas fait, pas forcément pour de mauvaises raisons. Mettons peut-être moins d'argent dans les études et mettons-en plus dans les projets que l'on réalise vraiment en évitant à chaque fois de rechercher la meilleure solution. Beaucoup d'études ont été évoquées dans les interventions précédentes. Concentrons-nous sur les projets qui ont aussi été évoqués, qui sont mûrs, clairs, et qui amélioreront concrètement la vie de nos concitoyens.

Enfin, je partage la remarque sur la liaison avec le Grand Paris. C'est un enjeu économique, un enjeu d'attractivité touristique. Cette liaison avec la gare BNF – certains préfèrent dire François Mitterrand et je le comprends – est pour moi un enjeu majeur. Il y a peut-être des hauteurs de quai, car tout cela est compliqué, mais quand on prend le train à la gare d'Orléans, les quais ne sont pas à la même hauteur qu'à la gare d'Austerlitz. Dans un cas c'est à niveau, dans l'autre ce n'est pas à niveau. Il arrive souvent que l'on s'arrête pour régulation dans la gare BNF - François Mitterrand et on ne peut pas sortir. C'est assez incompréhensible. On l'a inscrit dans le SCOT que l'on a voté en 2019, donc cela fait cinq ans que la métropole s'est donnée comme objectif de travailler cette liaison. Cela n'a pas beaucoup avancé et c'est probablement très compliqué, comme tout ce qui concerne la SNCF, mais je crois que c'est un enjeu majeur d'attractivité. Charles-Éric LEMAIGNEN le rappelait, la liaison avec Orly change un certain nombre de choses, de même qu'avec Charles de Gaulle ensuite.

***M. le Président** – Merci beaucoup, mes chers collègues, pour ces prises de parole et ces débats. Je me joins à vous pour remercier le CODEV qui, comme l'a dit M. SCHLESINGER, a fait une sorte de rampe de lancement pour que nous ayons un débat riche et intéressant.*

Je fais quelques petites remarques parce que, sinon, ce serait beaucoup trop long, sur tous les sujets qui ont été évoqués. Plusieurs d'entre vous ont fait part de leur capacité à parler le « LEMAIGNEN deuxième langue ». Je n'aurais pas la prétention de connaître le « Lemaignen première langue », mais je les invite à travailler en première langue, car cela permettra aussi, cher Charles-Éric, de rappeler, sous tes années de présidence de l'agglomération et de la métropole, la transformation impressionnante qui a été réalisée en matière de transports en commun. Je rappelle qu'il y avait une première ligne de tramway, qu'une deuxième ligne de tramway a été faite et qu'il y a une réorganisation complète et un développement de l'ensemble du réseau de transports en commun. Je sais que l'on a la mémoire courte, mais je voulais rappeler cela.

Vous avez parlé du vélo. Les lignes nord-sud et est-ouest sont à l'étude. Elles sont beaucoup travaillées en ce moment même par le vice-président en charge Christian DUMAS et par Charles-Éric LEMAIGNEN. Comme l'a dit M. SCHLESINGER, on aura des décisions à prendre qui seront des décisions de rupture sur ces sujets. Je partage complètement ce qu'il a dit à l'instant.

Il a également été question des transports en commun. Je rappelle qu'en 2020, le réseau bus était particulièrement dégradé. Depuis 2020, en à peine quatre ans, il a été très profondément remis en état. Des investissements très lourds ont été faits durant ces quatre dernières années. Nous le voyons bien avec les réclamations qui sont régulièrement portées et la baisse très significative des réclamations, le réseau fonctionne beaucoup mieux aujourd'hui. La métropole continue à investir fortement dans l'achèvement de la modernisation du réseau bus. La DSP nous amènera aussi à décider d'un certain nombre d'évolutions fondamentales pour ce réseau de transport.

Concernant le mot « gratuité », Monsieur GALLOIS, nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet parce que la gratuité n'existe pas dans le sens qu'il faut bien que quelqu'un assure la prise en charge du coût du transport. Ce que vous appelez gratuité, que j'appelle transfert de charge, c'est 20 M€. Je rappelle que le budget transport de la métropole est déficitaire tous les ans de l'ordre de 10 M€. Dès lors que vous souhaitez aller vers ce transfert de charge, il faut nous dire comment vous financez ces 30 M€ chaque année. Ce n'est pas de l'investissement. Tous les ans, la métropole devra mettre 30 M€ supplémentaires. Je ne suis pas convaincu, mais admettons que ce soit formidable dans l'absolu, je ne sais pas comment on finance 30 M€ supplémentaires à la charge de la métropole en dépenses de fonctionnement chaque année, c'est-à-dire 180 M€ sur un mandat. Expliquez-moi comment vous faites et nous pourrons avoir un véritable débat. Si l'on dit de faire ce transfert de charge mais sans savoir comment on le finance, il n'y a pas de débat. Je rejoins ce qu'a dit M. SCHLESINGER, nous sommes confrontés à des choix et il faut choisir notamment en fonction des différentes dépenses qui se cumulent.

Concernant la desserte gare François Mitterrand ou grande bibliothèque, j'ai de nouveau sollicité le président de la SNCF pour que ce point soit pris en compte. Il doit l'être, mais ce n'est pas, comme sur d'autres sujets qui ont été évoqués, la compétence première de la métropole. Chacun a son domaine. C'est à la région, et elle le fait, en tout cas elle essaie de le faire parce que c'est compliqué, d'assurer cette compétence, de même que sur la liaison Orléans-Châteauneuf. Je partage aussi les réserves qui ont été émises, notamment par Christophe LAVIALLE, sur la liaison ferrée. Les chiffres ont été rappelés : le coût rapporté à l'usager est énorme.

Je termine sur la question des mails, puisqu'elle s'est insérée sans être complètement liée à la question des déplacements et des transports. J'ai reçu hier votre courrier, Madame CANETTE, auquel se sont joints plusieurs des maires de la métropole. Évidemment, il est trop court pour organiser du jour au lendemain un débat sérieux. Je prends en compte vos remarques ; nous les examinerons. J'ai déjà sollicité les services de la métropole pour travailler sur les éléments qui permettront de nourrir le débat et de répondre à vos questions. Cela viendra. On n'a pas encore fait de rétroplanning, donc je ne sais pas si c'est au mois de mai ou au mois de juin, mais il serait bien que l'on puisse l'examiner avant les départs de vacances d'été.

Voilà, mes chers collègues, les quelques éléments qui viennent compléter sans prétendre être exhaustifs, parce que le sujet est fondamental. Il était très riche et beaucoup de sujets ont été évoqués.

Il me reste à remercier le conseil de développement et à vous donner rendez-vous, je ne sais pas exactement quand, pour un prochain échange avec un sujet très intéressant dans ce que fait le conseil de développement et qui est en partie lié à la question des mobilités, qui s'appelle le bureau des temps. Si l'on ne voit pas exactement de quoi il s'agit, cela peut interroger. C'est comment arriver à mieux gérer le temps quotidien, y compris dans l'activité professionnelle, pour que l'on ne soit pas tous au même endroit au même moment, à savoir les bouchons entre 8 et 9 heures, et le soir. On a parlé du carrefour de Verdun et d'autres carrefours. Si l'on imagine que la gestion du temps professionnel peut avoir quelques décalages dans la journée, on résout une grande partie des questions qui ont été évoquées ce soir, sans avoir à faire des investissements colossaux. Je trouve que ce sujet n'est pas vraiment pris en compte. Il a été presque tourné en dérision il y a un certain nombre d'années, en disant : « Le bureau des temps, c'est le temps libre, on ne fait pas grand-chose, on va se balader ». C'est dommage parce que c'est un vrai sujet qui permettrait de lisser, dans le temps quotidien, une partie des déplacements. Je trouve que c'est extrêmement intéressant. On va vous laisser aller travailler sur le sujet.

(Rires.)

***Mme DELANDE** – Le sujet est prêt et on a hâte de vous le faire découvrir. Merci à tous.*

M. le Président *– Merci beaucoup.*

(Applaudissements.)

M. le Président *– Mes chers collègues, nous allons ouvrir officiellement la séance, qui est déjà ouverte de fait.*

(Il est procédé à l'appel nominal et à la lecture des pouvoirs.)

(M. GROUARD procède à la lecture des déports.)

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-001 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil métropolitain du 21 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Thomas RENAULT, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 85
Quorum 45

Séances
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil métropolitain du 21 mars 2024.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance…) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est soumis à l'approbation des élus.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 21 mars 2024.

Annexe(s) : 1

- Procès-verbal du 21 mars 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-002 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Thomas RENAULT, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 85
Quorum 45

Séances
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Président pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées dans ce cadre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain du 24 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour le règlement de certaines affaires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 1

- Compte-rendu des décisions

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-003 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 21 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Thomas RENAULT, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 85
Quorum 45

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 21 mars 2024.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil de déléguer au bureau une partie de sa fonction délibérative et en application de la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022, exposant les délégations accordées par le conseil métropolitain au bureau pour le règlement de certaines affaires, il est rendu compte au conseil des délibérations suivantes :

Liste des délibérations et votes du bureau métropolitain du 21 mars 2024 :

M. GROUARD n°1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 8 février 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CHOUIN n°2 Habitat-logement - Associations œuvrant dans le domaine du logement - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GROUARD n°3 Aménagement économique - Action foncière - Commune de Boigny-sur-Bionne - Parc technologique Orléans Charbonnière - ZAC n°2 - Ilot 11-4 - Vente de terrain à la société ALSTEF AUTOMATION SA - Modifications.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. TEBIBEL n°4 Emploi - Soutien aux associations d'insertion - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GROUARD n°5 Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » - Approbation d'une convention à passer avec l'association «S2E2- Smart Grid » au titre de l'année 2024 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN n°6 Finances - SEM Les résidences de l'Orléanais - Renouvellement suite à réaménagement de la ligne de prêt de la garantie d'un emprunt de 3 486 896,19 € à hauteur de 50 % - Approbation d'un avenant de réaménagement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°7 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Construction de 14 logements collectifs locatifs sociaux en PSLA (Prêt Social Location-Accession) situés 14b rue Dupanloup à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 224 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°8 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Construction de 4 logements collectifs locatifs sociaux en PSLA (Prêt Social Location-Accession) situés rue de Beauvois à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 49 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°9 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Construction de 4 logements collectifs locatifs sociaux situés 53 route d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 800 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°10 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Réhabilitation d'un logement locatif social individuel situé 52 Rue du Chemin de la Messe à Ormes- Garantie d'un emprunt de 34 537 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°11 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Réhabilitation d'un logement locatif social individuel situé 55 Rue du Chemin de la Messe à Ormes- Garantie d'un emprunt de 34 537 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. MARTIN n°12 Finances - SA SCALIS - Acquisition et amélioration de 26 logements collectifs locatifs sociaux situés 1, 1 bis, 2 et 3 allée des Sycomores à Saint Jean de la Ruelle - Garantie d'un emprunt de 3 672 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

M. LAVIALLE	n°13	Mutualisation des achats - Ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre la commune d'Orléans, Orléans Métropole et le C C A S d'Orléans. Approbation.
		ADOPTE A L'UNANIMITE
Mme RASTOUL	n°14	Relations humaines - Association Amidon 45 - Attribution d'une subvention - Approbation.
		ADOPTE A L'UNANIMITE
Mme RASTOUL	n°15	Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.
		ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe(s) : 0

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-004 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Vie Institutionnelle - Nouvelles délégations à accorder par le conseil métropolitain au Président pour le règlement de certaines affaires.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Thomas RENAULT, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 83
Quorum 45

Séances
Conférence des maires du 11 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Vie Institutionnelle - Nouvelles délégations à accorder par le conseil métropolitain au Président pour le règlement de certaines affaires.

A la différence de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui fixe pour les maires une liste limitative des matières que le conseil municipal peut lui déléguer, l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales définit de façon négative les attributions pouvant être déléguées par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal.

L'article L. 5211-10 dispose en effet, en son 6e alinéa : *« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

1. *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
2. *De l'approbation du compte administratif ;*
3. *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
4. *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
5. *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
6. *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
7. *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux. »

Compte-tenu de la nécessité d'agir avec le maximum de réactivité dans certains domaines et d'assurer une meilleure efficacité dans la gestion de certaines missions courantes, il apparaît nécessaire de compléter les délégations accordées au Président par délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain en date du 24 février 2022.

Ainsi, il est proposé de lui accorder délégation pour le paiement d'indemnités à des tiers (particuliers ou assureurs) en cas de sinistre lorsque la collectivité est responsable (nids de poule sur la chaussée, bris de glace…), dans la limite par sinistre, de 20 000 €. En effet, le nouveau contrat d'assurance responsabilité civile générale de la métropole prévoit désormais l'application d'une franchise de 1 000 € pour les dommages matériels.

Par ailleurs, dans le cadre d'instances contentieuses, le recours à la médiation se multiplie. Aussi, il est proposé d'accorder délégation au Président pour transiger avec les tiers dans la limite de 5000 € par affaire.

Il convient de rappeler que les décisions formalisées sous cette forme prises par le président sur délégation du conseil donnent lieu à l'établissement d'actes transmis au préfet dans le cadre du contrôle de légalité.

Le président rend compte de ses décisions lors de la réunion suivante du conseil métropolitain. Il est proposé d'accorder une nouvelle délégation au président

Enfin, la durée de la délégation est celle du mandat mais le conseil métropolitain peut toujours y mettre fin.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain en date du 24 février 2022 accordant des délégations au président pour le règlement de certaines affaires ;

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- compléter la délibération n°2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain en date du 24 février 2022 en accordant les nouvelles délégations suivantes au président, pour la durée du mandat :

> 53. régler les conséquences dommageables des sinistres pour lesquels la métropole est responsable, non pris en charge par l'assureur de la collectivité, dans la limite d'un coût par sinistre de 20 000 €,
>
> 54. transiger avec les tiers dans la limite de 5000 € par affaire, cette délégation exclut le déclenchement de poursuites pour injure ou diffamation envers un corps constitué ou une administration publique prévue à l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881.

- autoriser Monsieur le Président à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération dans les conditions fixées aux articles L. 5211-2, L. 5211-9 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-005 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Agriculture urbaine et périurbaine - Charte agricole 2024-2028 pour une agriculture urbaine durable à passer avec l'Etat et la Chambre d'agriculture du Loiret - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 84
Quorum 45

Séances
Conférence des maires du 11 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 5 Agriculture urbaine et périurbaine - Charte agricole 2024-2028 pour une agriculture urbaine durable à passer avec l'Etat et la Chambre d'agriculture du Loiret - Approbation.

Orléans Métropole, dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, s'engage depuis 2012, aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret, dans un programme d'actions en faveur d'une agriculture urbaine durable, la Charte agricole, copilotée par Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret

La charte agricole se veut être un document de référence illustrant un engagement fort de l'ensemble des partenaires avec les objectifs suivants :

- Développer et pérenniser l'activité agricole,
- Réaffirmer le rôle de l'agriculture dans le développement d'Orléans Métropole, y compris comme secteur de développement économique à part entière,
- Rechercher la mise en œuvre d'un développement durable dans tous ses aspects : sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

La charte repose sur des grands principes, partagés par l'ensemble des partenaires, vers lesquels doivent tendre tout axe, orientation ou action. Ces principes sont appelés « fondamentaux » :

1. L'activité agricole est une activité économique à part entière. Il convient de pérenniser une agriculture rémunératrice, durable et de proximité, en encourageant de nouvelles activités.

2. Les partenaires et les signataires mobilisent en priorité les dispositifs et ressources existants et fédèrent les acteurs locaux en vue de valoriser des productions dans tous les circuits de consommation.

3. Les partenaires et les signataires mettent en œuvre les orientations du volet agricole du Schéma de Cohérence Territoriale [SCoT] d'Orléans Métropole au titre desquelles la pérennisation d'espaces agricoles. Il ne peut y avoir d'activité agricole pérenne si le foncier est menacé. Les terres agricoles de la Métropole doivent être non seulement préservées mais également protégées sur le long terme.

4. Les partenaires et les signataires s'inscrivent dans la démarche d'un aménagement durable du territoire qui limite l'étalement urbain et réduit l'artificialisation des sols en se fixant des objectifs de réduction de la consommation de l'espace.

5. Les partenaires et les signataires valorisent les atouts de notre territoire (grande diversité des paysages et des productions : Val de Loire, [Trame verte], forêt d'Orléans, Sologne) et s'attachent à apporter des solutions durables aux enjeux d'exploitation (zones inondables, zones de captage, zones naturelles…).

6. Les partenaires et les signataires respectent les différents modes de production et soutiennent le développement d'une agriculture déjà engagée dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en particulier l'agriculture biologique.

7. La question alimentaire est devenue un sujet majeur. Les partenaires et les signataires accompagneront les projets permettant de répondre aux besoins alimentaires de son territoire par les productions locales. Une approche des territoires voisins permettra d'assurer une cohérence des interventions à différentes échelles.

La démarche d'élaboration de la nouvelle charte s'est déroulée lors de réunions avec les principaux acteurs concernés. Il est à noter une grande implication des partenaires mais également de fortes

attentes pour la filière agricole. Après analyse et arbitrages des propositions issues de la concertation, la phase de rédaction s'est déroulée de novembre 2023 à janvier 2024.

La Charte agricole s'articule autour de 4 grands axes qui constituent le socle de la démarche engagée :

- Axe 1 : Pérenniser l'activité agricole sur le territoire et développer son attractivité.

- Axe 2 : Favoriser une alimentation responsable, durable et locale.

- Axe 3 : Développer une agriculture résiliente et développer les liens vertueux entre mondes urbain et agricole.

- Axe 4 : Fédérer autour des enjeux agricoles et alimentaires.

Cette troisième édition de la Charte agricole est proposée pour une durée de cinq ans, de 2024 à 2028. C'est un document contractuel qui sera, comme les précédentes éditions, copiloté et signé par Orléans Métropole, la Chambre d'agriculture du Loiret et les services de l'Etat.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la Charte agricole pour une agriculture urbaine durable sur le territoire d'Orléans Métropole pour la période 2024-2028, à passer avec l'Etat et la chambre d'agriculture du Loiret,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte agricole et tout document correspondant.

Annexe(s) : 2

- Charte agricole

- Charte agricole maquetté

M. BAUDE *– C'est la troisième édition de la charte agricole. On a la particularité d'avoir une métropole qui a pris en compte la question agricole sur son territoire, qui représente quand même un tiers de la surface de nos 22 communes.*

Pourquoi la métropole a-t-elle pris en charge ce sujet ? D'abord pour des questions de préservation du foncier, mais aussi pour pérenniser l'activité agricole, pour développer les circuits de proximité, pour promouvoir les filières. On a beaucoup d'atouts sur notre agglomération et c'était important de les valoriser.

La charte agricole est un engagement d'action. Elle est portée par Orléans Métropole, en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Loiret, donc elle est co-produite, et avec des partenaires, en particulier les services de l'État qui sont cosignataires de la charte agricole, et un certain nombre d'associations.

Pour mémoire, la première charte agricole était 2012-2017, et Charles-Éric LEMAIGNEN était président de la communauté d'agglomération à l'époque. Il y avait 23 actions, 3 axes : un axe sur la préservation du foncier, un axe sur la valorisation de production agricole et un axe sur la communication et les relations entre les exploitants agricoles et les nouveaux urbains. Le taux de réalisation était de 75 % sur 23 actions.

La deuxième charte agricole était 2018-2023, avec 32 actions et une réalisation de 75 %, et trois axes : préserver le foncier, développer une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement, communiquer et mettre en réseau. On voit déjà apparaître les questions environnementales.

Arrive la troisième charte agricole 2024-2028, que l'on vous propose aujourd'hui, élaborée en concertation avec les partenaires. Elle est structurée en 4 axes, 15 enjeux et 29 objectifs.

Le premier axe est de pérenniser l'activité agricole sur le territoire et développer son attractivité. C'est toujours la question du foncier. Cela comprend évidemment les zones agricoles protégées. Je rappelle que 11 communes sur 22 sont engagées dans des procédures de ZAP. Cela concerne le travail sur les friches agricoles, sur le risque inondation, parce qu'on a des producteurs serristes importants. Peut-être savez-vous que l'agglomération est l'un des premiers producteurs de concombres au niveau national ? Les serristes sont installés dans la zone inondable et ont des difficultés pour étendre leurs activités, donc il faut les accompagner. Cela concerne la transmission et la modernisation des exploitations et l'installation de nouveaux exploitants avec notre couveuse d'entreprises Terr'O.

Le deuxième axe concerne l'alimentation durable. C'est une nouvelle thématique qui est apparue ces dernières années et dont il faut se saisir, avec l'ambition de créer un projet alimentaire territorial (PAT). J'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que nous avons candidaté au niveau national pour être labellisés PAT et que nous sommes lauréats. C'est un PAT de niveau 1, dit émergent, c'est-à-dire que nous avons trois ans pour nous mettre en ordre de marche. C'est une très bonne nouvelle. On rejoint le club des métropoles et départements qui ont des projets alimentaires territoriaux. Je rappelle que l'importe du PAT est de travailler sur la façon dont un territoire peut nourrir sa population, donc développer les circuits courts et l'alimentation de proximité.

Dans cet axe 2, on a la valorisation de notre petit guide des producteurs locaux qui est bien connu et tout à fait intéressant. On a l'objectif d'un point de vente regroupant les producteurs locaux : le projet de la ferme des Cassines. On a notre marché réservé aux professionnels, le Pavillon des producteurs, à La Chapelle-Saint-Mesmin, et on a le travail sur le gaspillage alimentaire.

Axe 3 : développer une agriculture résiliente. On aborde les questions environnementales, en priorité la question de l'eau : préserver la ressource. C'est la question des intrants, mais aussi de l'innovation pour limiter la consommation, en lien avec le contrat territorial Val Dhuy. C'est aussi la question des biodéchets, le sujet de l'agroénergie, du plan végétal urbain et de la valorisation de la filière horticole avec des opérations comme les jardins éphémères.

Axe 4 : fédérer, communiquer sur les enjeux et valoriser l'activité agricole sur notre territoire.

Voilà brièvement résumés les quatre axes. Vous avez le document, et une brochure vous sera bientôt présentée. On pourra aller les présenter devant les conseils municipaux.

Je conclus avec les projets phares. On a la reconnaissance de notre projet alimentaire territorial, le dossier de la ferme des Cassines et le projet ATOU. Nous avons candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des territoires. Quand on arrive à accrocher un AMI de la Banque des territoires, c'est très intéressant parce que cela apporte des financements importants. Cela demande aussi beaucoup de travail et des dossiers très complets. Cela met en œuvre une synergie de partenaires, tous les partenaires qui discutent et travaillent sur la question de l'agriculture, la métropole et la chambre d'agriculture, l'AgreenTech Valley, mais aussi l'INRAE, l'université, les centres de recherche comme le CDHRC ou le CVETMO, des start-up, etc. Tous ces acteurs vont entrer en synergie pour travailler sur ce projet ATOU, puisque nous avons été lauréats. Parmi environ 70 projets, le projet de la métropole d'Orléans a été retenu par la Banque des territoires.

Pour terminer, on prévoit la signature officielle avec le président de la métropole, le président de la chambre d'agriculture et l'État le 30 mai, sans doute. Ce sera présenté dans les communes et je pense que c'est bien que ce soit aussi validé par les communes, puisqu'elles peuvent s'engager et doivent s'engager sur ce programme d'action.

***M. RENELIER** – Merci pour cette présentation.*

En préparant ce conseil, je me posais une question. Monsieur BAUDE, savez-vous nous dire, du point de vue alimentaire, quel est le pourcentage de blé que l'on produit sur la métropole qui permettrait de nourrir nos citoyens ? Cela représente 1 %, 2 %, 0 ?

***M. BAUDE** – Au niveau de la région, on n'est pas si mal placé. Au niveau de la métropole, il y a encore pas mal de chemin à parcourir. Le but du projet alimentaire territorial est d'arriver à nourrir la population de son territoire en lien avec les producteurs locaux, en installant des producteurs. Sur la ferme des Cassines, je rappelle qu'il y a 60 hectares et qu'il est possible d'installer plusieurs exploitants, pour des productions économes en eau et riches en protéines, puisque c'est une demande forte que l'on peut développer. On n'est pas en avance, mais allons-y !*

M. COEUR *– Je vous remercie pour le travail effectué sur la conception des éléments qui nous ont été présentés. Toutes les actions qui sont identifiées dans le document sont nécessaires, mais sont-elles suffisantes ? Si l'on se place sous le prisme de la biodiversité et de la santé publique, j'aurais apprécié que toutes les actions possibles pour limiter les intrants dans nos pratiques agricoles sur notre territoire soient inscrites. Ce n'est pas la première fois que j'évoque ce point. Lors des journées de travail de la conception de la charte, les groupes de travail avaient d'ailleurs fortement fait ressortir ce point. Aujourd'hui, on ne peut plus dire que ce sujet est un sujet idéologique. Toutes les études scientifiques montrent l'impact des intrants sur la destruction de la biodiversité et sur la santé humaine. On peut aussi parler de l'importance au niveau des finances publiques pour toujours avoir une eau potable de qualité.*

Je souhaite que notre métropole soit exemplaire, innovante et ambitieuse sur ce sujet, sur le soutien des producteurs à la conversion bio. J'ai déjà émis ce vœu plusieurs fois dans cette assemblée. C'est pourquoi, mes chers collègues, je propose que cette délibération soit reportée pour y inclure un travail sur cette limitation forte des intrants, que ce soit par la formation, par l'aide financière des agriculteurs qui souhaitent y aller mais qui ne savent pas comment y aller et comment, financièrement, faire face à cette conversion. Si cette délibération n'était pas reportée, je voterais contre. Ce n'est pas un contre sur l'ensemble du contenu, vous l'avez bien compris, mais pour poursuivre ce travail, lui ajouter un axe ou une partie d'un axe sur cet élément pour notre santé, pour la biodiversité, pour notre eau potable. Je vous incite, toutes et tous, à faire de même.

M. BAUDE *– Je crois que mon collègue n'a pas bien lu la charte parce que la question est évoquée. Cette question est également traitée dans l'appel à projets, puisqu'un des buts de cet appel à projets est de travailler sur les intrants pour voir comment on peut les réduire et éventuellement ne plus les utiliser. C'est l'objet aussi des centres de recherche, de l'Agreenb La'O qui travaille avec des capteurs numériques pour apporter ce qui est nécessaire à la plante. Sur le fond, je suis tout à fait d'accord pour se débarrasser des pesticides et des produits phytosanitaires qui sont dangereux pour la santé. On travaille dans ce sens, c'est évident. Il y a eu des réunions de concertation et des réunions de travail. Ce n'est pas le jour où l'on présente la charte qu'il faut émettre cette réserve, à mon avis.*

M. le Président *– C'est un débat de fond, c'est un vrai sujet qui est posé. Comment fait-on pour aller aussi vite que possible en permettant à notre agriculture de continuer à être productive, efficace – je ne sais pas quel mot convient ? Des efforts sont faits, mais peut-être que l'on ne va pas assez loin. Les questions sont posées.*

Je pense que ce serait dommage de remettre en cause la charte telle qu'elle existe parce que beaucoup de travail a été fait… La reporter… Je pense que l'on n'aboutira pas à la solution idéale. Peut-être pas par itération, parce que vous pourriez dire, Monsieur COEUR, que c'est un manque d'ambition, et je pourrais le comprendre, mais on progresse en permanence. La charte est un élément de progrès, peut-être insuffisant, je l'entends, mais qui est déjà une étape. Cela n'empêche pas, une fois cette charte adoptée, de continuer à travers un certain nombre de programmes et de travailler sur ce sujet.

C'est la quadrature du cercle, cette question ! On a vu tous les problèmes agricoles qui se posent, on voit bien que l'agriculture française a perdu des places au niveau mondial. On lui demande de plus en plus d'intégrer l'ensemble de ces paramètres, alors que l'agriculture a toujours été capable de se transformer de manière impressionnante dans notre histoire récente. On lui fait porter des charges que les autres ne portent pas et on arrive à une situation où l'on est en perte de vitesse et les agriculteurs, pour beaucoup d'entre eux, n'y arrivent plus. Comment fait-on pour avoir une agriculture qui soit efficace, qui produise à un coût recevable aussi pour nos compatriotes et qui intègre toutes ces préoccupations, dans un délai très court ? Comment fait-on, notamment sur le plan de la recherche, pour trouver les produits de substitution qui vont convenir ? Je pense que l'on est engagé dans ce process, mais jusqu'où ? Je rejoins ce que disent nos amis agriculteurs quand ils disent qu'ils ne peuvent pas produire telle et telle chose parce que tel ou tel produit est interdit, mais on les importe par ailleurs et, dans le supermarché ou à l'épicerie du coin, on va manger un certain nombre de ces produits qu'eux-mêmes n'ont pas le droit d'utiliser. Comment fait-on ?

À la métropole, on n'est pas en charge de régler tous les sujets. Je pense que l'on y prend notre part, que l'on essaie d'orienter les choses de la bonne manière. Je rappelle aussi qu'en termes économiques, l'agriculture, sur le territoire de la métropole, représente 170 exploitations, plusieurs milliers de personnes, des filières importantes et fortes pour nous, notamment tout ce qui est pépinière, horticulture, maraîchage. Vous comprenez qu'au travers de ce que je dis, je n'ai pas de réponse en l'état qui soit totalement suffisante à apporter, mais je pense que l'on avance sur le sujet.

M. BAUDE *– Je rajoute que l'on travaille avec des partenaires. Il faut bien travailler avec eux pour faire évoluer les choses. On pourrait avoir une charte agricole très puriste, limitée au territoire de la*

métropole et à Orléans Métropole, mais cela n'aurait pas grand intérêt si cela ne mettait pas en mouvement les partenaires, c'est-à-dire les exploitants et, derrière eux, la chambre d'agriculture. C'est comme cela aussi que l'on fait évoluer les choses. Dans les grands principes, on s'engage à soutenir l'agriculture biologique.

ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION,
82 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE

M. le Président *– La délibération est adoptée, mais le débat n'est pas clos et l'on y travaille en permanence.*

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-006 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Relations humaines - Agriculture urbaine et péri-urbaine - Approbation de deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 84
Quorum 45

Séances
Commission ressources du 02 avril 2024 Commission attractivité du 05 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 6 Relations humaines - Agriculture urbaine et péri-urbaine - Approbation de deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Orléans Métropole, dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, a élaboré une charte agricole en 2012 en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Loiret. La Charte agricole a été contresignée par les services de l'Etat et les 22 communes de la Métropole.

Pour permettre la mise en œuvre du plan d'actions de la Charte agricole, Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret ont signé une première convention-cadre de partenariat en février 2013 pour une durée de 5 ans. Celle-ci a été renouvelée par délibération du conseil métropolitain le 29 mars 2018 pour les 5 années suivantes et par délibération du 18 avril 2024 pour le devenir du partenariat.

La signature de cette nouvelle convention a permis le renouvellement du poste de chargée de projet en emploi partagé entre les deux structures partenaires et prévoit la mise à disposition à raison de 85 % du temps de travail d'un agent dans le cadre d'une convention de mise à disposition individuelle fixant les conditions dans lesquelles la Chambre d'Agriculture du Loiret met à la disposition d'Orléans Métropole Madame Eloïse DAVID.

Eloïse DAVID, recrutée en tant que conseillère en végétal urbain par la Chambre d'Agriculture du Loiret pour participer à la mise en œuvre des actions de la politique agricole auprès de la direction de la compétitivité et de l'emploi d'Orléans Métropole, bénéficie d'un congé de maternité à compter du 23 janvier 2024 et a donc été réintégrée auprès de la Chambre de l'Agriculture du Loiret à compter de cette même date mettant ainsi fin à sa mise à disposition de 4 ans intervenue à compter du 1er janvier 2021.

En conséquence, il est proposé de remplacer cette mise à disposition par la mise à disposition de deux agents et la conclusion de conventions individuelles correspondantes : Madame Fanny WEISS, contractuelle, et Monsieur Romain EMAILLE, titulaire.

Les conventions ont pris effet à compter des 17 et 23 janvier 2024, pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour la même durée, soit une durée maximale de 1 an jusqu'au 16 et 22 janvier 2025.

L'ETP du temps faisant l'objet de ces conventions de mise à disposition est réparti de la façon suivante :

1- 0,7 ETP pour Madame Fanny WEISS :

- 70 % du temps sera consacré à la mise en œuvre d'actions entrant dans le programme d'actions Charte agricole. Les actions à conduire seront identifiées annuellement par le comité de pilotage Charte agricole.
- les 30 % du temps restant ne sont pas mis à disposition d'Orléans Métropole.

2- 0,3 ETP pour Monsieur Romain EMAILLE :

- 30 % du temps sera consacré à la mise en œuvre d'actions entrant dans le programme d'actions Charte agricole. Les actions à conduire seront identifiées annuellement par le comité de pilotage Charte agricole.
- les 70 % du temps restant ne sont pas mis à disposition d'Orléans Métropole.

	Agents mis à disposition	Pourcentage de temps consacré à la mission	Financement du poste	
			Chambre d'agriculture du Loiret	Orléans Métropole
Mission commune animation Charte agricole	F. WEISS	70 %	35 %	35 %
	R. EMAILLE	30 %	15 %	15 %

Ce pour une répartition financière à 50 % pour Orléans Métropole correspondant à :
- 50 % des 0,7 ETP de Madame WEISS,
- 50 % des 0,3 ETP de Monsieur EMAILLE,
  pour un total de 0,5 ETP.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics admiratifs locaux ;

Vu la délibération du 18 avril 2024 portant approbation d'une convention-cadre de partenariat à passer avec la chambre d'agriculture du Loiret pour l'avenir du partenariat à compter de 2023 ;

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les conventions de mise à disposition individuelles à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret pour les postes de Madame Fanny WEISS et Monsieur Romain EMAILLE auprès d'Orléans Métropole selon les conditions indiquées ci-dessus à raison de 70 % du temps de travail pour Madame WEISS à compter du 17 janvier 2024 et 30 % pour Monsieur EMAILLE, à compter du 23 janvier 2024, pour 6 mois renouvelables 1 fois par tacite reconduction pour la même durée, soit une durée maximale de 1 an respectivement jusqu'aux 16 et 22 janvier 2025, moyennant un remboursement à 50 % correspondant à 0,5 ETP ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à ces situations au nom de la Métropole ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Annexe(s) : 2

- Convention MADI EMAILLE
- Convention MADI WEISS

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Président *– J'en profite pour saluer le travail important qui a été réalisé par nos chargés de mission sur cette charte agricole et sur l'ensemble de la question agricole.*

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-007 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Agriculture urbaine et périurbaine - Approbation d'une convention-cadre de partenariat à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 84
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 23 février 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 7 Agriculture urbaine et périurbaine - Approbation d'une convention-cadre de partenariat à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret.

Orléans Métropole, dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, s'engage depuis 2012, aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret, dans un programme d'actions en faveur d'une agriculture urbaine durable, la Charte agricole. Copilotée par Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret, la Charte agricole a été, dans ses deux éditions (2012-2017 et 2018-2023), contresignée par les services de l'Etat et les 22 communes de la métropole.

Pour permettre la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte agricole, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont signé une première convention-cadre de partenariat de 2013 à 2018, puis une seconde de 2018 à 2023.

Pour l'animation du programme d'actions, deux chargés de missions sont partagés entre les services développement économique de la Chambre d'Agriculture du Loiret et d'Orléans Métropole, par le biais de conventions de mise à disposition spécifiques.

Ces douze années de partenariat ont permis de mutualiser les moyens et expertises des deux partenaires. Cette complémentarité est concluante puisque 75 % des programmes d'actions de chacune des éditions de la Charte agricole ont été mis en œuvre.

Il est proposé de renouveler le partenariat entre Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret visant à mettre en commun leurs compétences au service d'objectifs partagés définis dans la Charte agricole, pour une durée d'un an renouvelable 4 fois de manière tacite.

La convention-cadre se déclinera sous la forme de programmes annuels de travail qui seront élaborés conjointement par Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret.

La convention définit notamment dans le cadre de la coopération :

- les règles relatives à l'élaboration et au suivi du programme de travail partenarial,
- les axes de travail qui font l'objet du partenariat entre la Chambre d'Agriculture du Loiret et Orléans Métropole,
- les modalités d'animation, de suivi et de financement de la mise en œuvre des actions de la charte agricole,
- les règles relatives à la diffusion et à la propriété des travaux et des données issues de ce partenariat.

Il est à préciser qu'elle n'a pas d'incidence financière directe.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission attractivité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le principe du renouvellement de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la Charte agricole ;

- approuver la convention cadre correspondante à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret pour une durée d'un an renouvelable 4 fois de manière tacite ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Convention-cadre de partenariat

ADOPTE A L'UNANIMITE

***M. BAUDE** – J'en profite pour remercier très sincèrement Jean-Marie FORTIN, le président de la chambre d'agriculture, avec qui l'on a beaucoup et très bien travaillé et qui a démissionné récemment de son poste. Je voulais profiter de cette délibération pour rendre hommage à son travail.*

***M. le Président** – Je me joins à vos remerciements.*

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-008 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2024 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 84
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 23 février 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 8 Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2024 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, Orléans Métropole a lancé depuis six ans un appel à projets communaux (2017, 2018, 2019, 2021, 2022 et 2023) : « Pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine des communes membres d'Orléans Métropole ». Vingt-neuf projets ont été retenus sur les communes d'Olivet (2), Saran (4), Combleux (3), Semoy (2), Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (3), Ingré (2), Saint-Jean-de-Braye (5), Bou(3), Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ormes, Chécy.

Orléans Métropole souhaite proposer à nouveau, en 2024, son appui financier aux communes qui engageront des projets d'investissement contribuant au développement de l'activité agricole sur leur territoire.

Les projets pourront porter sur différentes thématiques agricoles (commercialisation, foncier, circulation, innovation, attractivité...) dans la mesure où ces actions entrent dans le champ des compétences communales et revêtent un caractère d'intérêt général.

L'enveloppe globale consacrée à cette opération est de 100 000 €. L'aide accordée par Orléans Métropole sera calculée sur la base de 50 % des dépenses H.T., soit un montant d'aide maximum de 20 000 € par commune et par projet en fonction du nombre de projets éligibles.

Les projets devront respecter les conditions suivantes :

1. le projet doit avoir une vocation agricole directe et être d'intérêt général ;
2. la maîtrise d'ouvrage devra être exercée par l'une des 22 communes de la métropole ;
3. il doit s'agir d'une opération d'investissement sur le plan budgétaire ;
4. le projet doit entrer dans le champ de compétences de la commune ;
5. le projet devra être démarré dans le courant de l'année 2024.

Les lauréats seront sélectionnés par un jury composé d'élus et d'experts d'Orléans Métropole, de la Chambre d'Agriculture du Loiret et de la Direction Départementale des Territoires, selon les critères suivants :

1. intérêt prévisible pour la filière agricole locale ;
2. originalité du projet : innovation, opération pilote, novatrice, expérimentale et reproductible ;
3. faisabilité et pérennité du projet : durée de vie et budget prévisionnel.

A cet effet, une convention d'attribution est établie entre Orléans Métropole et les communes lauréates de l'appel à projets communaux « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole » et approuvée par décision sur délégation du conseil métropolitain au Président.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission attractivité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le lancement d'un appel à projets 2024 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine des communes membres d'Orléans Métropole », ayant pour objet de soutenir les initiatives communales pour le développement agricole ;

- approuver le règlement de l'appel à projets 2024 ;

- approuver le principe de l'attribution d'une aide financière plafonnée à 100 000 € pour l'appel à projet 2024 et de calculer sur la base de 50 % des dépenses H.T l'aide accordée par Orléans Métropole, soit un montant d'aide maximum de 20 000 € par commune et par projet en fonction du nombre de projets éligibles.

Annexe(s) : 1

- Règlement de l'appel à projets communaux 2024

M. BAUDE *– C'est la septième année. On a cet appel à projets depuis six ans : 29 projets ont déjà été retenus et 13 communes ont pu bénéficier de cet appel à projets.*

Pour information, il faut déposer vos dossiers avant le 5 juillet 2024. On sera heureux de vous apporter une contribution financière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-009 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Recherche, transferts de technologies et innovation – Manifeste européen de la Mission sol « un pacte pour les sols sains en Europe » - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 84
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 23 février 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 9 Recherche, transferts de technologies et innovation – Manifeste européen de la Mission sol « un pacte pour les sols sains en Europe » - Approbation.

Par courrier en date du 6 novembre 2023, M. Jacques THOMAS, président de l'Association Française pour l'Etude du Sol, au nom du collectif d'organisation de la Journée Mondiale des Sols 2023 en France, a proposé à Orléans Métropole de participer à la Journée Mondiale des Sols qui s'est tenue le 5 décembre à Orléans à l'hôtel Dupanloup.

A cette occasion, Orléans Métropole a été sollicitée pour signer le « Manifeste Européen de la Mission Sol : un pacte pour des sols sains en Europe ».

Dans la continuité de la stratégie de l'Union Européenne pour la protection des sols, la Commission Européenne, a d'une part, présenté un projet de Directive cadre sur les sols en juillet 2023 et, d'autre part, a défini, parmi ses cinq grandes missions d'ici 2030, celle de parvenir à un « accord sur les sols en Europe » d'ici 2030. L'objectif principal de cette Mission Sol est de promouvoir une gestion durable des terres et des sols dans les zones urbaines et rurales, en s'appuyant notamment sur la création de 100 Living Labs et LightHouses d'ici 2030.

À l'occasion des évènements de la Journée Mondiale des Sols 2023, le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols (GIS Sol), le Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les Sols (RNEST) et le Réseau Mixte Technologie (RMT) Sols et Territoires se sont joints à l'Association Française pour l'Etude du Sol (AFES) pour inviter les parties prenantes à venir signer publiquement le Manifeste européen de la Mission Sol, intitulé « Un pacte pour des sols sains en Europe ».

La signature de ce Manifeste souligne l'importance pour les signataires de défendre la santé des sols, et permet également de rejoindre une communauté soucieuse de l'avenir des sols européens et mondiaux. Il s'agit d'un engagement symbolique d'agir et de contribuer à la protection et à la restauration de la santé des sols.

Le 5 décembre 2023, à l'hôtel Dupanloup à Orléans, plusieurs acteurs ont indiqué qu'ils signeraient ce Manifeste dont notamment : le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; l'Association Française pour l'étude du sol (AFES), le Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les sols (RNEST), le Réseau Mixte Technologique (RMT) Sols et Territoires, le Conseil Régional Centre Val de Loire, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'institution National de recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement Centre Val de Loire, l'Agence Régionale de la Biodiversité, l'Institut de la Transition foncière, le pôle DREAM Eau et Milieux.

Orléans Métropole, représentée par M. BAUDE, a souligné son intérêt pour signer ce Manifeste, sous réserve de l'approbation préalable du conseil métropolitain qui motive cette délibération.

Par ailleurs, il importe de souligner que 3 raisons principales peuvent faire sens pour Orléans Métropole pour signer ce Manifeste à savoir :

1) la connaissance du sol est primordiale et le développement du numérique y contribue car :

- le sol est reconnu aujourd'hui comme l'un des principaux réservoirs de biodiversité de notre planète ;
- le sol a aussi une grande diversité de fonctions : dégradation de la matière organique, dépollution, stockage de carbone, fertilité… ;

- le sol est soumis à des variations de conditions environnementales et à l'impact des activités humaines qui peuvent altérer sa qualité, impacter les organismes qui y vivent, conduire à une perte de la biodiversité microbienne et réduire in fine la production végétale ;
- Le développement des technologies numériques va permettre de mieux comprendre la biologie des sols pour mieux produire, mieux gérer leurs fonctions.

2) Orléans Métropole est un territoire majeur pour la recherche scientifique française en matière de sol et de sous-sol, de métrologie environnementale.

En effet, Orléans concentre des acteurs prépondérants en lien avec le cycle de l'eau (l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le pôle Dream Eau et Milieux), et des acteurs scientifiques de renommée internationale comme le BRGM, l'INRAE, le CNRS, l'Université d'Orléans, qui ont des compétences de premier niveau en lien avec la géoscience, le numérique, les mathématiques, la métrologie environnementale.

L'Orléanais a ainsi la particularité d'être le hub français de la data sol (base de données INFO&SOLS, présence du conservatoire des sols qui stocke l'intégralité des échantillons collectés au sein du Réseau de Mesure des Qualités des Sols – RMQS, et présence de l'unité de recherche InfoSol de l'INRAE Orléans, et du Groupement d'Intérêt Scientifique SOL) et sous-sol (bases de données BRGM).

3) Orléans Métropole est un territoire proactif qui agit sur le sol de manières diverses dans le cadre de ses compétences.

Ainsi Orléans Métropole est un acteur majeur en raison de sa contribution à la définition :

- de la destination des sols (rôle de planification de la destination des sols via l'urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sont compatibles avec d'autres documents de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Document d'Aménagement Commercial (DAC)…) ;
- du niveau d'imperméabilisation des sols (rôle d'aménagement et gestion des services d'intérêts collectifs via l'assainissement et l'eau dans un contexte de zéro artificialisation nette - ZAN) ;
- de la qualité et la productivité des sols (rôle de protection et mise en valeur de l'environnement et de cadre de vie, valorisation des pratiques agricoles durables via l'agriculture urbaine et l'émergence sur Orléans d'un pôle dédié aux agtechs…) ;
- de la modélisation des sols (soutien financier apporté par Orléans Métropole au projet jumeaux numériques inscrit dans le programme de recherche ARD JUNON piloté par le BRGM, et dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires, de la Banque des Territoires, qui met notamment en exergue des projets en lien avec le thème de l'eau et le sol).

Compte tenu de l'importance des enjeux que recouvrent la santé et la résilience du sol, de l'engagement européen sur le sol qui se concrétise notamment par la création de la Mission sol ; des raisons évoquées ci-dessus, il est proposé d'approuver la signature de ce manifeste.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le manifeste européen pour le sol, comme vecteur de sensibilisation et de soutien aux démarches et pratiques qui promeuvent la santé et la résilience du sol;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit Manifeste.

Annexe(s) : 2

- Courrier d'invitation Manifeste
- Manifeste grandes lignes

M. BAUDE *– J'étais présent à cette manifestation et je représentais la métropole, mais je ne pouvais pas signer le manifeste des sols. J'ai indiqué l'intérêt qu'on lui portait et l'intérêt que cela pouvait représenter pour notre métropole, parce que cela concerne la connaissance du sol qui est primordiale. Cela concerne la recherche scientifique et le territoire d'Orléans Métropole qui est proactif sur cette question. Cela rejoint la question de la charte agricole.*

J'avais dit que l'on pouvait signer ce manifeste mais qu'il fallait que ce soit validé par notre conseil de métropole, ce qui vous est proposé. Je ne lis pas le manifeste parce que vous l'avez sous les yeux.

M. TEBIBEL *– Ce manifeste n'est pas si anodin parce qu'il met en avant le fait que les sols en bonne santé assurent une pluralité de fonctions écologiques et rendent des services écosystémiques variés, essentiels à la vie de nos concitoyens et à la quasi-totalité des acteurs économiques.*

Dans le droit français, le sol est un grand oublié car il n'appréhende pas véritablement sa qualité de milieu, sa naturalité et ses fonctions écologiques. En effet, les codes en vigueur relatifs aux sols les réduisent à un aspect surfacique et foncier, ainsi qu'à leur fonction de support des activités humaines et des infrastructures. Ils sont souvent aussi sur des approches centrées sur les risques (pollution, risque minier, recul du trait de côte, etc.).

Ce manifeste va plus loin et consacre le principe de la qualité des sols pour mieux reconnaître les services écosystémiques rendus. Étant donné que ces thématiques sont des marqueurs de notre métropole, je pense que nous sommes tout à fait légitimes pour porter cette voix au niveau national. Je voulais le signaler parce que c'est aussi un facteur de rayonnement de savoir que nous avons toutes les compétences ici pour innover et faire des recherches dans ce domaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-010 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Attractivité économique - Commissariat général du développement durable - Charte d'intégration au réseau des Living-Lab Greentech en France à passer avec ECOLAB - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Christian FROMENTIN, Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 82
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 05 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 10 Attractivité économique - Commissariat général du développement durable - Charte d'intégration au réseau des Living-Lab Greentech en France à passer avec ECOLAB - Approbation.

La question des transitions écologiques est un enjeu sociétal, environnemental et économique. Les politiques publiques comme le GREEN DEAL en Europe, le Plan Climat en France, la feuille de route de la transition écologique et énergétique d'Orléans Métropole essaient de répondre à cette question.

La commande publique est aussi un levier important qui peut être mobilisé par les acteurs publics sous la forme notamment d'achats socialement et écologiquement responsables. En effet, en 2020, le montant des marchés publics en France est estimé à 111 milliards, dont 37 % pour les collectivités locales, 32 % pour l'Etat et le secteur hospitalier, et 31 % pour les entreprises publiques et entités adjudicatrices. L'Etat accompagne ce levier avec la mise en œuvre du 3ème plan national d'achat durable (PNAD 2022-2025). Ce plan poursuit deux objectifs :

- Objectif 1 : d'ici 2025, atteindre 100 % de contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération environnementale ;
- Objectif 2 : d'ici 2025, atteindre 30 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération sociale

Le pilotage du PNAD est assuré par le commissariat général au développement durable (CGDD).

Orléans Métropole est entrée en relation avec l'Ecolab du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), lors de l'évènement «Village de la Transition Ecologique » organisé le 2 juillet 2023 sur les quais de Loire, suite à un échange relatif à la présentation de plateformes de R&D en lien avec la transition écologique. Lors de ces échanges, il est notamment apparu qu'Orléans Métropole disposait avec l'AGREEN LAB'O VILLAGE By CA d'une capacité d'accueil qui pouvaient être utilisée, par des startups labellisées « greentech innovation » par le CGDD.

Compte tenu de cette congruence et des perspectives potentielles de collaboration, Orléans Métropole a été invitée par l'ECOLAB à participer le 7 novembre 2023 à l'évènement « MEET'UP GREENTECH » qui a eu lieu à Paris, afin notamment d'intervenir dans le cadre d'une table ronde intitulée « Les métropoles européennes s'engagent pour les transformations écologiques ». Cet évènement a été l'occasion de souligner le positionnement singulier d'Orléans Métropole en matière d'expertise scientifique sur le domaine de la métrologie environnementale (sol, sous-sol, eau) en raison notamment de la présence du siège du BRGM et de l'INRAE ; et d'évoquer des exemples d'actions qui contribuent à sourcer des acteurs pouvant être intéressés par l'application de clauses environnementales et/ou sociales dans les marchés publics.

L'ECOLAB est le laboratoire d'innovation au service de la transition écologique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'ECOLAB du CGDD encourage les collectivités à développer et animer des structures, permettant la résidence d'entreprises Greentech intéressées par les marchés publics et notamment distinguées « Greentech Innovation », sélectionnées dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel, porté par le ministère de la Transition écologique, cohésion des territoires. Nommé « Living-Lab Greentech », ces espaces pour entreprises, portés par des collectivités, ont pour objectif de stimuler le développement économique durables sur un territoire en facilitant autant que possible, les expérimentations des solutions développées. Les Living-Lab Greentech sont des opportunités pour stimuler la transition écologique en favorisant les achats durables d'un territoire.

Orléans Métropole assurerait l'animation du Living-Lab Greentech, avec un appui conseil d'ECOLAB.
L'ECOLAB joue un rôle d'appui pour définir le format des Living-Lab Greentech dans les territoires, partager les bonnes pratiques, et anime plus largement la communauté des Living-Lab Greentech.

Dans la perspective de faire intégrer l'Agreen Lab'O au réseau des Living-Lab Greentech en France, un premier niveau de visite des locaux de l'Agreen Lab'O a eu lieu le 30 novembre dernier avec un agent de l'ECOLAB du CGDD. Cette visite s'est avérée positive. Compte tenu de ces éléments de contexte, et dans la perspective de renforcer l'attractivité du territoire et de l'Agreen Lab'O qui est labellisé VILLAGE By CA, il est proposé de rapprocher les entreprises innovantes et Orléans Métropole pour stimuler la commande publique durable et le développement de startups et PME greentech, en positionnant l'Agreen Lab'O dans le réseau des Living-lab Greentech en France.

Ce positionnement implique la signature de la charte du réseau des Living-Lab Greentech avec le responsable de l'ECOLAB du CGDD, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Cette charte d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée de 12 mois par tacite reconduction, conduit à des engagements des collectivités partenaires en contrepartie d'opportunités.
Les engagements d'Orléans Métropole portent principalement sur :

- l'animation du Living-Lab Greentech, sachant que l'animation de premier niveau est déjà opérée par Orléans Pépinières pour ce qui concerne la partie logistique d'accueil, et que l'animation de second niveau relatif au conseil est déjà opérée par la technopole d'Orléans en lien avec Orléans Métropole et son écosystème ;
- l'intermédiation à faire entre les startups résidentes du Living-Lab Greentech et des correspondants en lien avec les marchés publics, action qui pourra se faire en coordination entre les services d'Orléans Métropole sous l'impulsion de la direction Développement Economique et Innovation ;
- l'information sur les marchés passés localement (lancement d'expérimentation, développement de nouveaux projets…) ;
- l'organisation à minima d'un évènement annuel de rencontre entre porteurs de solutions greentech résidant au sein du Living-Lab Greentech, et acteurs publics locaux (élus, cadres techniques, acheteurs publics).

Les contreparties portent principalement sur :

- le partage de bases de données contacts de référents afin de faciliter les échanges et les retours d'expériences ;
- le partage de ressources sur l'accompagnement d'entreprises éco-innovantes par l'ECOLAB ;
- pour les entreprises résidentes et distinguée Greentech Innovation, la mise en relation par les acteurs de l'ECOLAB avec des acteurs publics, partenaires institutionnels, autres ministères ;
- la possibilité de mettre en avant les actions des collectivités lors d'évènements organisés par ECOLAB à envergure régionale ou nationale.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la signature de la charte du réseau des Living-Lab Greentech en France, à passer avec ECOLAB du commissariat général du développement durable;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Charte d'intégration au réseau des Living-Lab Greentech

***M. TEBIBEL** – Je voudrais rappeler que l'achat public est un levier important pour le développement durable et pour la transition. Il y a près de 200 M€ d'achats publics chaque année, soit 8 % du PIB. D'ici 2026, toutes les commandes publiques devront intégrer une dimension environnementale et sociale.*

Tout ceci apporte une meilleure visibilité nationale, l'accès à un réseau national de sourcing d'entreprises innovantes, un accompagnement méthodologique de l'État et l'intégration d'un écosystème de bonnes pratiques. C'est aussi une manière de mieux faire vivre l'Agreen Lab'O en élargissant son spectre d'activité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-011 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Développement numérique – Mise à disposition gratuite des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz par la Direction Départementale des Territoires du Loiret – Approbation d'une convention à passer avec la DDT du Loiret.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Christian FROMENTIN, Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 81
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 05 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 11 Développement numérique – Mise à disposition gratuite des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz par la Direction Départementale des Territoires du Loiret – Approbation d'une convention à passer avec la DDT du Loiret.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière d'instruction des demandes d'urbanisme, les communes membres de la Métropole d'Orléans souhaitent consulter dans le Système d'Information Géographique communautaire dénommé « MAP'O », outil de gestion et d'aide à la décision, l'ensemble des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz (dites SUP1). Ces données servent dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme dont les collectivités ont la charge, notamment pour l'intégration des bandes SUP1.

Orléans Métropole s'est ainsi rapprochée de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret, détentrice des données relatives à ces servitudes d'utilité publique, afin de convenir d'une mise à disposition gratuite de celles-ci au profit de la Métropole et des communes membres dans un cadre conventionnel.

La présente convention a pour objet de définir, entre les parties prenantes à savoir Orléans Métropole et la DDT du Loiret, les droits et obligations réciproques ainsi que les conditions de mise à disposition et de réutilisation des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz référencées par la DDT du Loiret. Ces données techniques ne contiennent aucune donnée personnelle.

Cette convention est établie sur la durée de validité des arrêtés préfectoraux instituant les servitudes et jusqu'à la mise en place du Géoportail de l'Urbanisme qui entraîne la destruction par la Collectivité des données transmises.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention avec la DDT du Loiret pour la mise à disposition gratuite des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Convention OM DDT 2024

***M. TEBIBEL** – Afin qu'il puisse être consulté par les services de la métropole, nous souhaitons intégrer dans notre système d'information géographique MAP'O l'ensemble des données relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses et des canalisations de distribution de gaz. Ces données sont très utiles et nécessaires dans les instructions de demande d'urbanisme.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-012 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Développement numérique et ville intelligente – Convention d'objectifs à passer avec l'association Espace C2B porteuse du CRIA45 au titre des années 2024-2025 - Attribution d'une subvention - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 82
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 05 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 12 Développement numérique et ville intelligente – Convention d'objectifs à passer avec l'association Espace C2B porteuse du CRIA45 au titre des années 2024-2025 - Attribution d'une subvention - Approbation.

Dans le cadre du plan de développement numérique général d'Orléans Métropole, initié en 2018, l'inclusion numérique figure comme un axe majeur pour réduire la fracture numérique. Avec une dématérialisation généralisée des procédures par l'Etat et l'explosion des usages, le numérique est devenu indispensable dans la vie quotidienne pour accéder à ses droits et réaliser ses démarches administratives, s'insérer professionnellement, se déplacer, s'informer ou encore se divertir.

Pour lutter contre cette précarité numérique de masse, Orléans Métropole a impulsé une dynamique, sur la base d'un diagnostic territorial recensant les offres de services et besoins des structures de médiation, et d'une stratégie pour structurer et animer un réseau d'inclusion numérique sur le territoire d'Orléans Métropole, avec l'accompagnement de WeTechCare, filiale d'Emmaüs Connect.

Cette démarche a abouti à la signature, en 2021, d'une convention de partenariat du RES'O métropolitain pour l'animation et la gestion d'un réseau d'inclusion numérique, avec un ensemble d'acteurs publics et privés dont Orléans Métropole, l'association Espace cultures et compétences de base (C2B) porteuse du Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme 45 (dit CRIA45), la Fondation Orléans, la CAF, AG2R la Mondiale, le CRIJ, Pôle Emploi, la Carsat, l'Assurance maladie, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret.

La gouvernance du RES'O Numérique est portée par un comité partenarial qui se réunit 2 fois par an pour évaluer les bilans et les plans d'actions annuels du RES'O. La coordination et l'animation du RES'O sont assurées par un chargé de mission du CRIA45.

Dans la perspective de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain par une offre de médiation numérique, Orléans Métropole aide, cette année, à structurer un dispositif de bénévolat qui sera encadré et coordonné par l'association Espace C2B via le CRIA45 afin de répondre aux besoins des communes et des structures de médiation.

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, Orléans Métropole aide à structurer un dispositif de bénévolat pour couvrir l'ensemble du territoire métropolitain par une offre de médiation numérique, afin de répondre aux besoins des communes et des structures de médiation en matière de compétences numériques pour une meilleure intégration sociale et professionnelle.

A la suite de la campagne de recrutement de bénévoles, lancée par Orléans Métropole et les partenaires du RES'O numérique en ce début d'année, l'association Espace C2B via le CRIA45 est chargée d'encadrer, de coordonner et d'accompagner les bénévoles, de les former et de les équiper avant leur intervention auprès des personnes en difficulté avec le numérique. Pour cela, une action de formation des bénévoles dans le domaine du numérique adaptée aux besoins et aux spécificités du territoire métropolitain, est nécessaire.

Cette association s'engage ainsi à:

- renforcer les compétences des bénévoles dans le domaine du numérique et des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire métropolitain pour qu'ils puissent jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des objectifs du RES'O numérique
- accroître la capacité des bénévoles à sensibiliser et à accompagner nos concitoyens, en particulier ceux en situation de précarité numérique (exclus, éloignés, etc.), dans les mairies et structures de médiation
- encourager la collaboration et le partage entre les organisations impliquées dans l'inclusion numérique afin de garantir une meilleure orientation des publics.

La convention d'objectifs pour les années 2024-2025 à passer avec l'association Espace C2B fixe le montant de la subvention versée par Orléans Métropole à 24 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Espace C2B en date du 4 mars 2024,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Espace C2B au titre des années 2024-2025 ;

- dans ce cadre, approuver le versement d'une subvention à l'association Espace C2B d'un montant de 24 000 € ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 020, nature 65748, engagement n° 24NUM04854.

Annexe(s) : 1

- Convention METRO ESPACE C2B CRIA45 2024-2025

M. TEBIBEL *– On va parler plus de fracture numérique. Il est vrai que je suis à la délégation du numérique, mais dans ce numérique, il y a également l'inclusion numérique. Je vais replacer cela dans le contexte national. Étant donné la dématérialisation de nombreuses démarches, l'inclusion numérique est une urgence sociale. Plus d'un tiers de Français sont en difficulté avec le numérique. L'inclusion numérique constitue un enjeu majeur, notamment pour les collectivités, les administrations publiques et le secteur associatif. Le numérique est devenu en quelque sorte une compétence de base pour vivre, accéder à ses droits et travailler. Ne pas maîtriser les outils numériques dans notre société peut être source d'exclusion, d'inégalités sociales, culturelles et économiques, et de non-recours aux droits.*

Je rappelle que l'inclusion numérique est au cœur de la stratégie numérique d'Orléans Métropole. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons une action menée collectivement avec l'action des membres du Rés'O numérique, qui a été mis en place en 2018 et qui vise à aider les populations en difficulté avec le numérique et à fédérer et coordonner les structures concernées par la médiation numérique qui offrent des solutions sur notre territoire. Je rappelle que c'est un réseau assez exemplaire qui a été reconnu par l'État, qui est porté par le CRIA45 et l'association C2B et qui assure la mission de coordination et d'animation du réseau sur le territoire avec un comité de partenaires : la Fondation Orléans, AG2R, Agirc-Arrco, Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire, la CARSAT, le Centre régional d'information jeunesse Centre-Val de Loire (CRIJ) et les collectivités territoriales, les communes, la région, le département du Loiret.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-013 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Attractivité - Tourisme – Parc floral Orléans la Source – Création d'un comité stratégique – Désignation des représentants - Règlement intérieur - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Ludovic BOURREAU, Stéphanie RIST, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 81
Quorum 45

Séances
Commission attractivité du 05 avril 2024 Conférence des maires du 11 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : MME LUBET

N° 13 Attractivité - Tourisme – Parc floral Orléans la Source – Création d'un comité stratégique – Désignation des représentants - Règlement intérieur - Approbation.

La délibération n° 2023-07-12-COMDEL-004 du conseil métropolitain en date du 12 juillet 2023 a engagé la procédure de restitution, à la commune d'Orléans, de la compétence facultative « aménagement et gestion du Parc Floral de la Source », ainsi que la modification des statuts correspondants. La restitution a été actée et les statuts ont été modifiés, en conséquence, par arrêté préfectoral en date du 31 novembre 2023 pour une prise d'effet au 1er avril 2024.

Le parc floral, labellisé « Jardin remarquable » par le ministère de la culture pour son intérêt botanique, historique et esthétique, dispose de 35 hectares dédiés à la nature, faune et flore confondues. Site le plus fréquenté du Loiret, il est aussi un établissement touristique et de divertissement à travers les nombreux événements qu'il programme pendant la saison. Fort de ses atouts, le parc floral doit bénéficier d'un projet de développement pour lui permettre à la fois de se renouveler et de porter des ambitions culturelles et touristiques plus fortes, tout en confortant son identité paysagère, végétale et horticole.

Compte tenu de l'intérêt touristique du parc floral et de son attractivité pour le territoire, il a été décidé qu'Orléans Métropole continuerait à jouer un rôle dans la gouvernance et dans la définition des grandes ambitions de ce site d'envergure, au titre de sa compétence obligatoire de promotion du tourisme.

Envisagée au moment du lancement de la procédure de restitution de la compétence, la création d'une SPL dédiée interroge aujourd'hui quant au modèle. Ainsi, dans une démarche de concertation, il est proposé, en lieu et place de celle-ci, de créer un comité stratégique composé d'élus de la commune d'Orléans et de la Métropole, avec pour objectifs communs de présenter des hypothèses de travail pour parvenir à une gouvernance pérenne du parc floral et permettre son développement.

Ce comité stratégique a pour missions :

- un rôle consultatif sur les domaines relevant de la stratégie de gestion, exploitation et aménagement du parc floral ;
- le suivi stratégique de l'exploitation du parc floral ;
- des propositions en matière de d'orientations, de développement et d'investissements pour le parc floral ;
- l'exploration des futures modalités envisageables de gestion : véhicule juridique, mode de gestion, périmètre d'intervention et organisation de la structure dédiée.

Le calendrier de travail est envisagé comme suit :

- 2024 : le comité stratégique travaillera sur des propositions concrètes de plan de développement et de modalités juridiques et administratives pour atteindre les objectifs de ce plan de développement. Le rapport sur ces travaux fera l'objet d'une présentation dans les instances Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole fin 2024.

- 2025 : le comité stratégique travaillera à la concrétisation des propositions du rapport et la mise en place pour fin 2025 de la structure juridique gestionnaire du parc floral.

Ainsi, il est proposé de valider le principe de la création de ce comité stratégique, sous la présidence du Président d'Orléans Métropole ou de son représentant, et comprenant :

- 3 représentants de la commune d'Orléans ;
- 2 représentants d'Orléans Métropole ;
- 2 personnalités qualifiées.

Il est proposé que Mme Marie-Philippe Lubet assure la présidence du comité stratégique.

Cette composition permet ainsi d'associer élus et partenaires issus des secteurs et enjeux portés par le parc floral : jardin et végétal, ambition zoologique et biodiversité, loisirs, animations et services, attractivité et tourisme.

Pour permettre son bon fonctionnement, il est également proposé d'approuver un règlement intérieur. Ce règlement prévoit notamment l'organisation des réunions du comité ainsi que les modalités de convocation et de vote.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la création du comité stratégique de réflexion et de suivi du parc floral, composé comme indiqué ci-dessus, et constitué jusqu'à la création d'une instance officielle au sein de la structure dédiée,

- approuver le règlement intérieur du comité stratégique,

- décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du comité stratégique,

ADOPTE A L'UNANIMITE

- désigner, sur proposition du Président, deux représentants d'Orléans Métropole au sein de ce comité stratégique, comme suit :
  - Mme Marie-Philippe Lubet,
  - M. Bruno Cœur,

- désigner sur proposition du Président et du Maire de la commune d'Orléans, de façon conjointe avec la commune d'Orléans, les personnalités qualifiées suivantes : M. Axel de Beaumont et Mme Aude de Quatrebarbes,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe(s) : 1

- Règlement intérieur

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-014 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Planification urbaine - Avis sur le projet de périmètre de classement à risque incendie du massif de Sologne.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Ludovic BOURREAU, Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Sandrine MENIVARD, Stéphanie RIST, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 77
Quorum 45

Séances
Commission aménagement du territoire du 27 mars 2024 Commission transition écologique du 04 avril 2024 Conférence des maires du 11 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TRIQUET

N° 14 Planification urbaine - Avis sur le projet de périmètre de classement à risque incendie du massif de Sologne.

Consultation des acteurs et élus du territoire sur le périmètre du massif de Sologne

Le 28 février 2024, Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher a lancé une consultation des acteurs et élus du territoire sur le projet de périmètre de classement à risque incendie du massif Sologne dans lequel une Obligation Légale de Débroussaillement (OLD) sera instaurée. Ce périmètre sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et opposable à tous. Un atlas cartographique a ainsi été produit pour chaque commune afin de visualiser le périmètre sur son territoire et en évaluer la cohérence. La consultation dure deux mois et prendra fin le 29 avril 2024.

Les retours sur le périmètre devront être argumentés, car ils seront présentés et discutés lors des prochains comités techniques avec les acteurs de la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) des trois départements concernés. Les remarques seront ainsi soumises à l'avis des techniciens de secteur et elles pourront faire l'objet d'une vérification sur le terrain. Leur prise en compte dépendra de la cohérence des ajustements proposés sur un même ensemble boisé, de l'aléa feux de forêt et des enjeux locaux.

Méthode de cartographie du périmètre du massif de Sologne

Afin de tracer le périmètre du massif Sologne dans les 124 communes concernées, plusieurs traitements cartographiques ont été réalisés à partir de la donnée « Forêt » de l'IGN (la dernière mise à jour de cette donnée date de 2019).

Un premier traitement automatisé a été réalisé afin de sélectionner les bois, forêts et landes concernés. Pour cela, il a fallu choisir un seuil minimum en dessous duquel les peuplements ne sont pas pris en compte. Pour les communes en périphérie, il s'agit des boisements et landes de plus de 4 ha, auxquels ont été ajoutés les boisements de 0,5 à 4 ha situés à moins de 200 m des précédents massifs sélectionnés.

Puis une zone tampon de 200 mètres a été tracée en transparence à partir du périmètre du massif de Sologne. Elle représente la zone d'influence des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD). Toutes les constructions, chantiers et installations ainsi que les linéaires qui se trouvent dans ce périmètre sont concernés par ces obligations.

Les attentes sur les retours concernant le périmètre
Les avis des acteurs du territoire peuvent porter sur :

- un oubli sur la cartographie de bois, forêts ou landes, particulièrement sensibles au risque incendie ;
- une erreur dans l'identification par la cartographie des contours d'un boisement (zone construite depuis 2019 ayant remplacé un bois par exemple) ;
- de la végétation de type jardin/parc municipal ou alignements d'arbres en plein cœur de zone urbanisée, qui ferait partie du périmètre mais ne représentant pas de risque particulier vis-à-vis des incendies de forêts, car gérée par une collectivité ;
- toute autre remarque jugée utile qui permettra d'affiner le périmètre.

Les obligations légales de débroussaillement (OLD)

- Les OLD incombent aux propriétaires de constructions, chantiers, installations de toute nature et aux gestionnaires d'infrastructures de transport, situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis et garrigues identifiées à risque incendie au titre des articles L.132-1 ou L.133-1 du code forestier. La profondeur à débroussailler est de 50 m autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.
- Les OLD concernent également les abords des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie (arrêté préfectoral prévu pour l'été 2025).
- L'Etat et les collectivités territoriales ou leurs groupements propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, doivent procéder à leurs frais au débroussaillement et au maintien en l'état débroussaillé de ces voies. La largeur est fixée par l'autorité administrative compétente de l'État dans les zones situées à moins de 200 mètres de bois et forêts (arrêté préfectoral prévu pour l'été 2025).
- Les OLD sont aussi applicables sur les terrains situés à moins de 200 m d'un massif classé et en zone urbaine délimitée par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant lieu.
- Le Maire assure le contrôle de l'exécution des obligations (art. L.134-7). De plus, si les propriétaires concernés n'exécutent pas les OLD, la commune y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci (L.134-9).

Certaines modalités de débroussaillement seront précisées par le représentant de l'État dans le département pour tenir compte des enjeux locaux et permettre l'articulation de ces travaux avec les enjeux de protection des espèces et de leurs habitats (arrêté préfectoral prévu pour l'été 2025).

Propositions d'ajustement du périmètre

Commune d'Olivet

N° de parcelle	***Remarque***	***Justification***	***Pièce-jointe associée (localisation sur la carte, photographie des peuplements...)***
CL0365 CL0392 CL0393 CL0394 CL0395 CL0397 CL0398 CL0399 CL0400 CL0401 CL0402	A supprimer	Lotissement Clos de Noras PA 45 232 16 20001 (31/05/2016)	 Plan en pièce jointe

Commune d'Orléans

n° de parcelle/lieu-dit	Remarque	Justification	Pièce-jointe associée (localisation sur la carte, photographie des peuplements …)
ER 19 et 20 / 2 374 Av. de la Pomme de Pin	A supprimer du périmètre. Terrain d'accueil des gens du voyage	Géré et entretenu par Orléans Métropole	Plan et photo du massif modifié
Délaissé de voirie au niveau de l'échangeur RD 2020 et l'av. de la Pomme de Pin	A supprimer du périmètre. Terrain en triangle situé entre 3 voies	Domaine public géré et entretenu par Orléans Métropole	Plan et photo du massif modifié
ES 63 / RD 2020 / Lieu-dit La Bolière	A supprimer du périmètre. Talus appartenant à la commune d'Orléans	Géré et entretenu par Orléans Métropole.	Plan et photo du massif modifié
ET 1081 à 1095 / Rue du Clos des Ombrages	A supprimer du périmètre. Lotissement Le Clos des Ombrages	Zone construite ayant remplacé un bois	Plan et photo du massif modifié
ET 876 / Route de Concyr	A supprimer du périmètre. Centre de Loisir Les Sapins	Géré et entretenu par Orléans Métropole.	Plan et photo du massif modifié
ET 55 et 56 / Allée des Sapins / Av de Concyr	A supprimer du périmètre. Parc public appartenant à la commune d'Orléans	Géré et entretenu par Orléans Métropole.	Plan et photo du massif modifié
ET 942 à 1026 / Rues Auguste Rodin et de Chateaubriand	A supprimer du périmètre. Lotissement Le Hameau Rodin	Zone construite ayant remplacé un bois	Plan et photo du massif modifié
EV 61 / 7 rue Georges Cuvier	A supprimer du périmètre. Cimetière de La Source	Zone construite ayant remplacé un bois	Plan et photo du massif modifié
EO 2 / 6 av. de Concyr	A supprimer du périmètre. Services de la DGFiP appartenant à l'Etat	Espaces paysagers attenant à des équipements et entretenus à ce titre	Plan et photo du massif modifié
EV 3, EW 7 et 8	A supprimer du périmètre. Université, CNRS… appartenant à l'Etat	Espaces paysagers attenant à des équipements et entretenus à ce titre	Plan et photo du massif modifié

CLASSEMENT DU MASSIF DE SOLOGNE AU TITRE DU RISQUE INCENDIE - AVIS DE SAINT CYR EN VAL				
n° de parcelle/lieu-dit		**Remarque**	**Justification**	**Pièce-jointe associée (localisation sur la carte, photographie des peuplements …)**
AP 0006 AP 0007 AP 0008 AP 0009 AP 0010 AP 0011 AP 0012 AP 0013 AP 0014 AP 0015 AP 0016 AP 0017 AP 0018 AP 0020 AP 0021 AP 0022 AP 0025 AP 0026 AP 0027 AP 0028 AP 0029 AP 0030 AP 0031	Parc de la Jonchère.	A supprimer, ainsi que les zones d'influence des OLD sur la partie Nord de ce boisement.	Zone gérée et entretenue par la Commune comme dépendance d'un château. Le parc est en voie de labellisation ENS et fera prochainement l'objet d'une évaluation ONF. Les zones d'influence au Nord sont constituées de cultures. Le maintien du classement sur la parcelle AR 0002 (propriété de la Commune) et inférieur à 0.5 Ha ne semble plus se justifier de ce fait. Point à rapprocher de l'avis formulé par la Ville d'Orléans, voisine.	
AR 0049 AR 0051 AR 0052 AR 0053 AR 0054 AR 0055 AR 0056 AR 0057 AR 0058 AR 0061 AR 0067 AR 0068 AR 0069 AR 0070 AR 0072 AR 0075 AR 0073 AR 0074 AR 0080 AR 0085 AR 0087 AR 0130 AM 0031	Parc de Morchêne.	A supprimer, ainsi que les zones d'influence des OLD sur la partie Nord de ce boisement.	Zone gérée et entretenue par la Commune sous forme de parc public, en voie de labellisation ENS. Le parc fera l'objet d'une évaluation ONF et est actuellement utilisé comme dépendance d'un château. Une partie de cet espace au SUD Ouest fait par ailleurs l'objet d'une ZAC (droits déjà acquis).	
F 0311 F 0013 F 0015 F 0017 F 0016 F 0015 F 0201 F 0202 F 0204 F 0205 F 0206 F 0207 F 0208 F 0209 F 0210 F 0211	Parc photovoltaïque du Petit Cabaret	A supprimer ou adapter.	Parc photovoltaïque déjà construit. Zone préalablement non boisée. Extensions en cours.	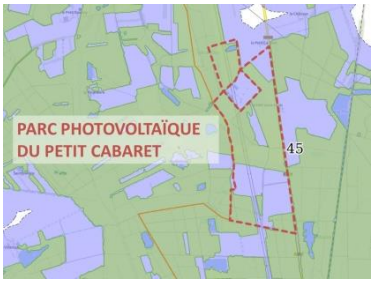

F 0212 F 0312 F 0313 F 0013				
AS 0276 AS 0075 AS 0045 AS 0042 AS 0064 AS 0059 AS 0056 AS 0083 AS 0086 AS 0087 AS 0089	Corridor boisé du parc d'activités de la Saussaie Nord.	A supprimer ainsi que les zones d'influence des OLD sur la partie Nord de ce boisement (parc de Morchêne).	Zone gérée et entretenue par la Commune.	
AS 0263 AS 0264 AS 0265 AS 0273 AS 0280 AS 0299 AS 0300 AS 0304 AS 0305	Parc d'activités de la Saussaie Nord.	A supprimer.	Zones déjà bâties.	
AV 0041			Zones sous permis de construire délivré.	
AS 0319 AS 0307 AS 0224 AS 0225 AS 0229 AS 0237 AS 0234 AS 0272 AS 0271 AS 0320 AS 0321			Zones défrichées, déjà construites ou en cours.	
AS 0288 AS 0289 AS 0292 AS 0292 AS 0302 AS 0313 AT 0113 AT 0115 AT 0176 AT 0179	Extension du parc d'activités de la Saussaie.	A supprimer, ainsi que les zones d'influence des OLD sur la partie Nord de ce boisement	Zone gérée et entretenue par Orléans Métropole et l'EPFLI en vue d'accueillir une extension de ZAC économique en cours de re-création et devant accueillir des espaces de compensation sur les parties boisées repérées.	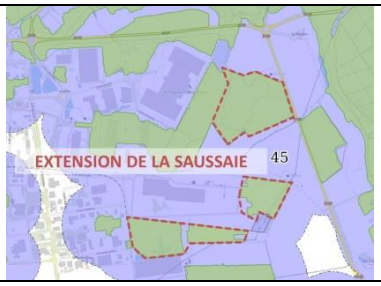
F 0077 F 0078 F 0080 F 0082 F 0083 F 0084 F 0085 F 0086 F 0187 F 0188 F 0327	Ferme des Saint-Pères	A supprimer ou à adapter.	Zone propriété du Département du Loiret destinée à recevoir une usine d'hydrogène et un parc photovoltaïque. La législation actuelle de l'urbanisme ne précise pas encore si la mise en compatibilité du PLUM se réalisera à travers une zone avec STECAL. Zone identifiée au titre des zones d'accélération des énergies renouvelables transmises à l'Etat.	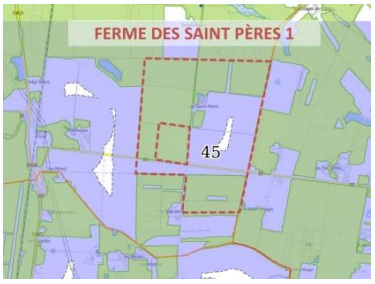

F 0026 F 0064 F 0213 F 0225 F 0179 F 0198 F 0222 F 0224 F 0220 F 0215 F 0218 F 0097 F 0244		A supprimer ou à adapter. Nota : la zone n'est concernée, sauf exception, que par les zones d'influence des OLD.	Zone propriété d'Orléans Métropole destinée à recevoir un parc photovoltaïque. La législation actuelle de l'urbanisme ne précise pas encore si la mise en compatibilité du PLUM se réalisera à travers une zone avec STECAL. Zone identifiée au titre des zones d'accélération des énergies renouvelables transmises à l'Etat.	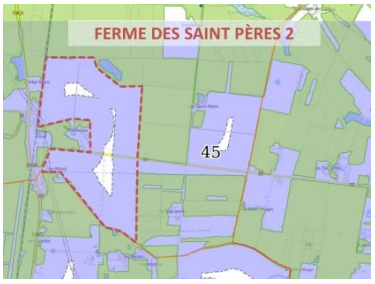
F 0326	Aire de grand passage	A supprimer ou adapter.	Zone gérée par Orléans Métropole sous saisine de la Préfecture.	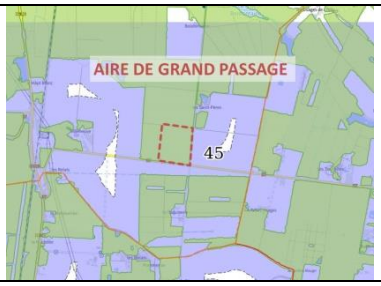

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

n° de parcelle/lieu-dit	**Remarque**	**Justification**	**Pièce-jointe associée (localisation sur la carte, photographie des peuplements …)**
Parcelles ZN 05, 06, 07, 08 et 09	A ajouter au périmètre. Ancienne décharge	Terrain où la végétation devient de plus en plus dense, situé en limite nord du massif déjà identifié.	Plan et photo du massif modifié
Parcelle BK 022	A ajouter au périmètre. Ancienne décharge	Terrain où la végétation devient de plus en plus dense avec présence de nombreuses souches de bois mort. La parcelle est totalement enclavée par le massif identifié.	Plan et photo du massif modifié

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 132-1 à L.135-2 et R. 132-1 à R. 134-6, relatifs à la défense et lutte contre les incendies de forêt ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 567-1 à L. 567-8, relatifs à la prévention des incendies de forêt et de végétation ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 132-4-2 relatif aux informations portées à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents par l'Etat ;

Vu la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 6 février 2024 de classement des communes en cœur de massif pour la Sologne ;

Considérant que des ajustements du périmètre sont nécessaires ;

Vu l'avis de la conférence des maires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les propositions d'ajustement du périmètre du massif de Sologne telles décrites ci-dessus ;

- notifier les propositions d'ajustement du périmètre du massif de Sologne à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe(s) : 5

- Annexes
- Périmètre Olivet
- Périmètre Orléans La Source
- Périmètre Saint-Cyr en Val
- Périmètre Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

M. TRIQUET *– Dans l'éventail des risques majeurs que nous connaissons, un risque nouveau apparaît : le risque incendie de forêt. Par arrêté ministériel du 6 février dernier, la forêt de Sologne a été intégrée et déclarée comme massif à risque incendie. On a beaucoup entendu parler du risque incendie de forêt ces derniers mois et ces dernières années. Nous le pensions jusqu'alors plutôt réservé au sud de notre pays, notamment au sud-ouest. On a vu les lourdes conséquences humaines, économiques et financières qu'il pouvait avoir. Nous sommes désormais concernés puisque le massif solognot est considéré comme à risque par rapport à ces incendies.*

Quelle est la conséquence de cette intégration du massif solognot dans le cadre des forêts à risque incendie ? C'est la mise en place de l'obligation légale de débroussaillement. Il ne s'agit pas de déboisement ou de défrichement. Pour être très clair, je prends la définition de débroussaillement telle qu'elle a été formulée dans le texte qui a été élaboré par les services de l'État, en collaboration avec l'Association des maires de France. Qu'est-ce que le débroussaillement ? « C'est une opération forestière qui vise à réduire l'intensité d'un feu de forêt ou de végétation en diminuant la quantité du combustible présente aux abords des habitations et à ralentir la progression d'un feu en créant une discontinuité dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible disponible, moins le feu sera puissant. Plus un arbre sera isolé d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura du mal à se propager. En pratique, il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes et, en général, de s'assurer que les arbres ne se touchent pas entre eux ».

Quelles sont les communes et quels sont les territoires concernés ? Pour la région, trois départements sont concernés : le département du Loir-et-Cher, le département du Cher et le département du Loiret. C'est pour cela que c'est le préfet du Loir-et-Cher qui a été chargé de coordonner cette opération au niveau régional. Pour la métropole, quatre communes sont concernées : Orléans, surtout pour le secteur sud et le secteur de La Source, Olivet, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Cyr-en-Val.

Cette opération de débroussaillement concerne les massifs forestiers et un périmètre d'environ 200 mètres autour de ces massifs. C'est une zone tampon qui permet d'éviter ce risque.

La métropole est aussi concernée, puisque les voies d'accès, notamment les voies qui sont empruntées par des véhicules à moteur, sont concernées par cette obligation de débroussaillement. Les choses seront précisées un peu plus tard.

Comment cela s'est-il passé ? Le préfet du Loir-et-Cher a sollicité les quatre communes concernées pour définir le périmètre concerné par ce débroussaillement. Le périmètre proposé par le préfet du Loir-et-Cher avait été établi à partir de plans qui n'étaient pas tout à fait actualisés. Je crois qu'ils remontaient à l'année 2017. Chaque commune a dû faire un travail important sur ces différents plans pour les mettre à jour. J'ai quelques exemples en tête : des projets d'implantation de panneaux photovoltaïques n'avaient pas été pris en compte, une aire de grand passage n'avait pas été prise en compte à l'époque, et des projets de zone d'activité ne figuraient pas sur ces plans. Chaque commune a fait un gros travail, et je les en remercie, pour nous faire remonter leurs remarques. Ces demandes de modification ou d'ajustement de périmètre ont consisté pour certaines communes à ajouter aussi

des secteurs qui n'étaient pas pris en compte. Il s'agit de remonter ces propositions de périmètre pour le 29 avril.

L'objet de la délibération de ce soir, sur la base des propositions des communes, est d'entériner la définition de ces périmètres de débroussaillement pour les quatre communes concernées par la métropole.

En termes de calendrier, l'arrêté interministériel définitif sur ces périmètres sera pris très certainement à l'automne. À partir de l'automne et surtout au début de l'année 2025, des ateliers seront mis en place pour accompagner les différentes communes concernées sur les techniques de débroussaillement et la vérification de l'effectivité de ce débroussaillement. Dans chacune des communes, c'est le maire, de par ses pouvoirs de police, qui sera chargé de veiller à ce que ces débroussaillements soient assurés.

En termes de surface, pour les quatre communes concernées, cela concerne un peu plus de 1 200 hectares qui se répartissent équitablement : moitié secteur privé et moitié secteur public.

L'objectif de la délibération est, sur la base des propositions des quatre communes, d'arrêter le périmètre des zones qui seront à débroussailler. Le périmètre sera transmis au préfet du Loir-et-Cher à la fin du mois.

***Mme KOUNOWSKI** – Un certain nombre d'incendies se sont déclarés avec le réchauffement climatique en Sologne, avec l'intervention de Canadair, je crois.*

Je vais vous parler du quartier de La Source parce que j'ai le plan avec le périmètre qui a été défini sur ce domaine Sologne. Je vois qu'une partie du pavillonnaire est incluse dans ce périmètre. Avec la conception d'origine de La Source, les pavillons entourent des zones boisées. Cela fait partie du règlement de La Source pour l'instant, et il y a souvent des clôtures qui sont faites avec des haies. Vous parliez de débroussaillement, d'enlever les herbes, mais aussi les petits arbustes. Ces haies sont faites de petits arbustes. Comment vont faire les propriétaires qui ont des terrains qui jouxtent les zones boisées pour respecter cette zone un peu tampon pour éviter que le feu se propage ? A-t-on pris en compte le fait que ce débroussaillement ne doit pas se faire lors des périodes de reproduction des oiseaux, des nidifications, parce que cela peut déranger le biotope et la biodiversité qui est en place ?

***M. TRIQUET** – Je vais répondre tout de suite à la deuxième partie de la question. Cette obligation vient heurter une autre priorité que nous nous sommes fixée, qui est le respect de la préservation de la biodiversité. C'est pour cela que je disais que des ateliers vont se mettre en place. Dès maintenant, il est fortement préconisé que ce débroussaillement ait lieu en période hivernale et qu'il ne dépasse pas le mois de mars. Ce sont les consignes que l'on fait passer à nos concitoyens sur la taille des haies. On leur dit d'arrêter de tailler les haies en mars afin de permettre les nidifications, puis de ne pas reprendre avant le mois d'octobre. Ce sont des choses qui seront prises en compte.*

Concernant la préservation des haies, je suis un peu plus gêné pour répondre, parce que je n'ai pas forcément en tête… Je ne sais pas si quelqu'un du service urbanisme a travaillé sur cette partie.

***M. le Président** – Pour moi, logiquement, Monsieur TRIQUET, il ne s'agit pas de couper des haies. Je le comprends comme cela. De toute façon, M. TRIQUET a expliqué que tout cela va faire l'objet de précisions. Débroussailler, ce n'est pas couper des haies.*

***M. MILLIAT** – Je confirme ce que tu viens de dire. Pour avoir un peu de famille dans le sud-est de la France, le débroussaillement consiste à enlever des bois morts qui prennent feu très vite. Une haie qui est vivante, c'est du bois vert qui prend feu difficilement. Il ne faut pas surinterpréter et faire un peu d'antijeu, parce que beaucoup vont jouer là-dessus. Enlever les broussailles, c'est enlever des choses mortes qui, d'habitude, se décomposent. Il y a une définition très stricte et très claire.*

***M. le Président** – Je vous donne la définition : « Le débroussaillement vise à réduire la quantité de végétaux combustibles morts, très secs ou en surnombre ». C'est exactement ce que disait M. MILLIAT, donc pas de surinterprétation.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-015 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Eau Potable - Commune de Saint-Cyr-en-Val (rue de Gautray) - Extension d'un réseau d'eau potable - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le département du Loiret.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Ludovic BOURREAU, Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Sandrine MENIVARD, Stéphanie RIST, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 77
Quorum 45

Séances
Commission transition écologique du 04 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : MME CAILLETEAU-CRUCY

N° 15 Eau Potable - Commune de Saint-Cyr-en-Val (rue de Gautray) - Extension d'un réseau d'eau potable - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec le département du Loiret.

Le département du Loiret souhaite aménager la Ferme des Saint-Pères située rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val, terrain cadastré F0081 d'une superficie totale de 4 455 m², dans le cadre de la réalisation d'une ferme pédagogique. Le projet prévoit notamment l'installation d'une famille au sein de la ferme.

Le projet nécessite la réalisation préalable d'une extension du réseau d'eau potable afin de rejoindre la canalisation publique la plus proche située route d'Ardon à Saint-Cyr-en-Val et ainsi, de desservir la parcelle. Cette extension n'est actuellement pas prévue par Orléans Métropole dans le cadre de ses documents de programmation.

Ces travaux présentent par conséquent un intérêt certain et exclusif pour le département du Loiret, lequel n'est pas compétent pour les exécuter en lieu et place d'Orléans Métropole, qui exerce seule la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son réseau d'eau potable.

C'est pourquoi le département du Loiret a adressé, par courrier en date du 6 mars 2024, une proposition d'offre de concours, aux termes de laquelle le département du Loiret prendrait en charge la totalité des coûts des travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Les travaux prévus consistent à réaliser une extension du réseau d'eau potable de 470 mètres en PEHD 63 sous l'emprise de la rue de Gautray pour raccorder la ferme des Saint-Pères à la canalisation publique située route d'Ardon à Saint-Cyr-en-Val.

La convention prévoit que la prise en charge par le département du Loiret est fixée à un montant de 75 000 € maximum, correspondant à l'estimation des travaux dans le cadre de l'opération.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande du département du Loiret en date du 6 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission transition écologique ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention d'offre de concours à passer avec le département du Loiret, ayant pour objet le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val, pour un montant de 75 000 € maximum ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable de l'exercice en cours, section d'investissement, nature 21531, opération AB1P005 ;

- imputer la recette correspondante au budget annexe eau potable de l'exercice en cours, section d'investissement, nature 1313, opération AB1P005.

Annexe(s) : 1

- convention d'offre de concours travaux extension réseau eau

M. le Président *– Nous sommes ensuite remboursés par le département, si j'ai bien compris.*

Mme CAILLETEAU-CRUCY *– Oui. C'est une offre de concours. Ils n'ont pas l'autorisation de faire pour ce type de travaux. Nous sommes obligés de le faire nous-mêmes.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-016 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Transports et déplacements - Stationnement en ouvrage - Contrats de concession de service public « Tous Parcs », « Cheval Rouge » et « Médiathèque » passés avec la SPL Orléans Gestion - Approbation d'avenants.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Maryline COULON, Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,
ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,
ORMES : Alain TOUCHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 9
Nombre d'élus en exercice 80
Nombre de votants 66
Quorum 41

Séances
Commission transition écologique du 04 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. LEMAIGNEN

N° 16 Transports et déplacements - Stationnement en ouvrage - Contrats de concession de service public « Tous Parcs », « Cheval Rouge » et « Médiathèque » passés avec la SPL Orléans Gestion - Approbation d'avenants.

Orléans Métropole, qui exerce la compétence obligatoire exclusive en matière de stationnement en ouvrage, a confié, depuis le 1er janvier 2023, l'exploitation de 12 parkings publics (Hôtel de ville, Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Carmes, Saint-Paul, Patinoire, Münster, La Source, Fleury-les-Aubrais en ouvrage et en enclos, Danton) à la société publique locale (SPL) Orléans Gestion, par un contrat de concession d'une durée de 10 ans, venant à échéance le 31 décembre 2032. Les parkings Médiathèque et Cheval Rouge sont également exploités par la SPL en application de contrats distincts attribués précédemment, venant respectivement à échéance en 2032 et 2043. L'exploitation du parking Martroi est pour rappel concédée à la société Indigo Infra dans le cadre d'un contrat venant à échéance en 2033.

Ces différents contrats rappellent que la collectivité a toute latitude pour déterminer la politique de stationnement (horaires, conditions d'accès,…) et fixer les tarifs.

Des adaptations des contrats s'avèrent aujourd'hui nécessaires du fait des évolutions tarifaires décidées par Orléans Métropole lors de son conseil métropolitain du 21 décembre 2023. La principale évolution concerne, à compter du 12 février 2024, la suppression du dispositif consistant à offrir le stationnement lorsque la durée de celui-ci est inférieure à 30 minutes dans les parkings.

Concernant le contrat « Tous Parcs », la rémunération du délégataire est directement liée au chiffre d'affaires des recettes de fréquentation des parkings. Une rémunération variable peut également être versée au délégataire et dépend du dépassement du chiffre d'affaires des recettes prévisionnelles estimées par le délégataire. Ainsi, en lien avec les évolutions tarifaires décidées par Orléans Métropole, il est proposé de réévaluer le niveau de recettes prévisionnelles sur ce contrat. Cela n'implique pas de modification substantielle des conditions économiques du contrat.

D'autre part, plusieurs évolutions nécessitent aujourd'hui de procéder à des modifications des contrats « Tous Parcs », « Cheval Rouge » et « Médiathèque » :

- Pour les contrats « Cheval Rouge » et « Médiathèque », les avenants ont pour objet d'intégrer aux contrats la nouvelle grille tarifaire s'appliquant pour l'exploitation des parcs et l'intégration d'un système de mesure de la qualité de service ;

- Pour le contrat « Tous Parcs », les principales modifications sont :
  - la prise en compte des évolutions tarifaires ;
  - l'intégration des travaux relatifs à la fermeture du parking La Source ;
  - les conditions de mise en œuvre de places de stationnement et ouverture exceptionnelle ;
  - l'intégration des taxes foncières de 3 parkings au compte d'exploitation prévisionnel du délégataire ;
  - la correction de la formule d'indexation.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de concession pour la construction et l'exploitation du parking Médiathèque passé le 21 février 1992 ;

Vu le contrat de concession pour la construction et l'exploitation du parking Cheval Rouge passé le 5 septembre 2011 ;

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement en ouvrage Hôtel de ville, Cathédrale, Châtelet, Charpenterie, Carmes, Saint-Paul, Patinoire, Münster, La Source, Fleury les Aubrais (enclos et ouvrage) et Danton, passée le 26 décembre 2022 ;

Vu les délibérations n° 17 du conseil métropolitain du 23 juin 2022 apportant des évolutions tarifaires à compter du 1er septembre 2022, et n° 46 du conseil métropolitain du 21 décembre 2023 portant approbation des tarifs du stationnement dans les parkings applicables à partir du 12 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission transition écologique ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement payant, à passer avec la SPL Orléans Gestion ;

- approuver l'avenant n° 5 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parking Cheval Rouge, à passer avec la SPL Orléans Gestion ;

- approuver l'avenant n° 15 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parking Médiathèque, à passer avec la SPL Orléans Gestion ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document correspondant ;

- imputer les recettes sur le budget principal en section de fonctionnement, au chapitre 75, nature 75813, opération MP1H003.

Annexe(s) : 3
- avenant 15 contrat exploitation parking Médiathèque
- avenant 1 contrat parcs publics stationnement payant
- avenant 5 contrat exploitation parking Cheval Rouge

M. LEMAIGNEN *– Le stationnement en ouvrage est la compétence de la métropole alors que le stationnement sur voirie est une compétence communale. On a chez nous, en gestion, par la SPL Orléans Gestion, un contrat pour 12 parcs et deux contrats spécifiques pour Cheval Rouge et Médiathèque qui ont été construits ultérieurement et qui ont des durées plus longues. Pour les 12 parcs, le contrat est d'une durée de 10 ans depuis le 1er janvier 2023.*

Il faut prendre en compte les modifications qui ont été apportées par notre délibération du 21 décembre, qui a supprimé la gratuité de 30 minutes dans les parkings en ouvrage afin de réorienter les automobilistes vers les longues durées dans les parcs en ouvrage et les courtes durées en voirie. Il faut intégrer l'objectif d'augmentation de recettes (300 000 € de plus), la fermeture du parking de La Source qui rapportait 20 000 € mais qui coûtait beaucoup plus en charges. Enfin, il faut tenir compte d'une erreur qui avait été faite au moment de la signature du contrat. C'est toujours le déléguant qui est propriétaire des parkings et qui paie la taxe foncière. On avait oublié de le prendre en compte pour trois parkings. Cela représente 240 000 € de plus en charges. On intègre ces différents éléments. Cela n'a pas d'impact direct sur les finances de la métropole, puisque c'est le délégataire qui reçoit les paiements des usagers, qui assume l'ensemble des charges et qui paie une redevance. Je vous rappelle quand même que le montant global des recettes des parkings est de 5,9 M€. Ce sont donc des enjeux significatifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE BEATRICE BARRUEL,
VIRGINIE BAULINET, STEPHANE CHOUIN, THIBAUT CLOSSET,
GERARD GAUTIER, BRUNO LACROIX, ROMAIN ROY,
ROMAIN SOULAS, ALAIN TOUCHARD

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-017 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Espace public - Commune d'Orléans – Entretien de voies privées ouvertes à la circulation publique (placettes) - Approbation d'une convention de prestation de services à passer avec l'association syndicale libre de l'Orée de Sologne

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Ghislaine KOUNOWSKI, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 1
Nombre d'élus en exercice 88
Nombre de votants 79
Quorum 45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 17 — Espace public - Commune d'Orléans – Entretien de voies privées ouvertes à la circulation publique (placettes) - Approbation d'une convention de prestation de services à passer avec l'association syndicale libre de l'Orée de Sologne.

La Mairie d'Orléans assurait depuis de nombreuses années le balayage mécanique des chaussées et des caniveaux des voies privées ouvertes à la circulation publique (41 placettes) du lotissement de l'Orée de Sologne dans le quartier de La Source, en cohérence avec les interventions courantes sur les voies publiques (mêmes circuits, mêmes matériels).

Plusieurs conventions avaient été passées à cet effet en 1977, en 1999 et en 2005.

Consécutivement au transfert de la compétence Voirie à titre exclusif en 2017, Orléans Métropole s'est substituée à la Mairie d'Orléans dans la gestion des voies publiques et, accessoirement, dans l'entretien de certaines voies privées dans un cadre contractuel.

En effet, la collectivité gestionnaire de la voirie peut être amenée à conclure avec les propriétaires de voies privées ouvertes à la circulation publique deux types de convention portant sur l'entretien :
- des conventions de maintien de l'ouverture à la circulation publique, en contrepartie de la prise en charge de tout ou partie de l'entretien courant, pour les voies privées empruntées par la population extérieure et qui présentent donc un intérêt public (liaison entre voies publiques, desserte d'équipements publics…),
- des conventions de prestations de services, pour les voies privées accessibles mais dénuées d'intérêt public (impasses…), qui sont alors conclues à titre onéreux ; le cas échéant, elles doivent respecter des conditions : notamment, l'intervention doit être le complément d'une activité de service public et contribuer à son équilibre financier ou permettre d'amortir les investissements réalisés sans compromettre la mission de service public, le tout sans fausser le libre jeu de la concurrence, puisqu'elle s'inscrit alors dans ce cadre.

La présente délibération correspond au second cas de figure.

A la demande de l'association syndicale libre de l'Orée de Sologne, il est proposé de passer avec celle-ci une nouvelle convention de prestation de services d'entretien, tenant compte de ces évolutions administratives, de l'expérience acquise et des besoins actualisés.

Cette convention serait conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature et à titre onéreux, puisqu'elle prend en compte le tarif des prestations pour le compte de tiers fixé par la délibération annuelle : 8 414,96 € pour l'année 2024, représentant 8 interventions évaluées à 64 heures au total sur l'année en cours.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services à passer avec l'association syndicale libre de l'Orée de Sologne, ayant pour objet de confier, à Orléans Métropole, le balayage mécanique des chaussées et des caniveaux des 41 placettes qui desservent le lotissement de l'Orée de Sologne, propriété privée du quartier d'Orléans-La Source ;

- autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à cette affaire ;

- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours.

Annexe(s) : 2

- Convention

- Plan

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
GHISLAINE KOUNOWSKI

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-018 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Espace public - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Travaux de reprise en amont et aval de la rue Descartes - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 80
Quorum 45

Séances
Commission espace public et proximité du 03 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 18 Espace public - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Travaux de reprise en amont et aval de la rue Descartes - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la reprise en amont et en aval de la rue Descartes à La Chapelle-Saint-Mesmin.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la reprise en amont et en aval de la rue Descartes, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Les travaux portent sur :
- la reprise de la structure ;
- la reprise du tapis ;
- le déplacement des candélabres existants ;
- la reprogrammation des feux tricolores existants.

Le coût des travaux de voirie est estimé à 260 000 € HT, soit 312 000 € TTC.

Le fonds de concours, objet de la présente délibération, représente 30 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 93 600 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 30 %, dans le cadre de la requalification de la reprise en amont et en aval de la rue Descartes à La Chapelle-Saint-Mesmin ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P469, service gestionnaire PT2, service destinataire POI, engagement 24PT2206026.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-019 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Prévention spécialisée - Adhésion à l'association 6-10 POLE ESS au titre de l'année 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 1
Nombre d'élus en exercice 88
Nombre de votants 79
Quorum 45

Séances
Commission cohésion sociale et territoriale du 26 mars 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. CHAPUIS

N° 19 Prévention spécialisée - Adhésion à l'association 6-10 POLE ESS au titre de l'année 2024.

L'association 6-10 Pole ESS est une association située sur la commune de Saint Jean de Braye. Elle gère, coordonne, anime et développe un lieu multi activités de l'économie sociale et solidaire (ESS), ouvert au public depuis novembre 2018.

Le service Educatif de Prévention ne dispose pas d'un local adapté pour recevoir les jeunes en difficultés sur le secteur du Pont Bordeau à Saint Jean de Braye. La localisation des salles proposées par l'association 6-10 POLE ESS est idéale contrairement au lieu actuel dont l'accès n'est pas simple pour les jeunes.
C'est pourquoi, en devenant membre de cette association, Orléans Métropole pourra disposer d'un tiers lieu associatif qui permettra aux éducateurs de la prévention spécialisée d'être en relation avec les jeunes des quartiers mais aussi de renforcer le lien avec les acteurs associatifs du territoire et de créer des projets transversaux.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association 6-10 POLE ESS

Vu l'avis de la commission cohésion sociale et territoriale ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'adhésion d'Orléans métropole à l'association 6-10 Pole ESS pour un montant de 20 euros TTC, au titre de l'année 2024 ;

- approuver les statuts de l'association 6-10 Pole ESS ;

- autoriser monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget d'Orléans Métropole.

Annexe(s) : 2

- bulletin d'adhésion
- Statuts de 6-10 Pôle ESS

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE JEAN-EMMANUEL RENELIER

M. le Président *– Les délibérations 20 et 21 sont reportées car il y a eu des demandes tardives de modification d'un des cocontractants.*

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-022 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Fonds d'aide aux jeunes - Approbation d'une convention de partenariat 2024 à passer avec la Mission Locale de l'Orléanais - Attribution de subventions au titre de l'année 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Régine BREANT, Jean-Christophe CLOZIER, Quentin DEFOSSEZ, Jean-Philippe GRAND, Romain ROY, Dominique TRIPET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Mathieu GALLOIS, Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 5
Nombre d'élus en exercice 84
Nombre de votants 73
Quorum 43

Séances
Commission cohésion sociale et territoriale du 26 mars 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. CHAPUIS

N° 22 Transports et déplacements - Exploitation des parcs de stationnement d'Orléans Métropole - Rapports annuels d'activités du délégataire Orléans Gestion - Exercice 2022 - Examen.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), compétence transférée, par le conseil départemental à Orléans Métropole, à la date du 1er janvier 2019, est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes accorde dans les conditions définies par son règlement intérieur des aides financières individuelles et des actions d'accompagnement collectif.

Les aides individuelles permettent le financement de frais liés au transport, à l'emploi et à la formation, au logement, à l'hébergement, au sport, à la culture, à la santé et à l'alimentation.

Les actions d'accompagnement collectif (social, budgétaire, à l'autonomie dans le logement et à l'insertion socioprofessionnelle) sont mises en œuvre par des associations et font l'objet d'attribution de subventions.

Dans le cadre des actions d'accompagnement collectif, la Mission Locale de l'Orléanais propose deux projets permettant la mise en place d'un accompagnement social et d'un suivi psychologique.

- Projet «accompagnement social »

Ce projet a pour finalité de permettre à des jeunes rencontrant des difficultés sociales de nature à différer leur projet d'insertion professionnelle (logement, santé, mobilité…) de bénéficier d'un accompagnement social individualisé afin :

- d'identifier les problèmes rencontrés ;
- de définir conjointement (jeune+conseiller) les moyens de les résoudre ;
- d'aider concrètement aux démarches ;
- de faire un bilan régulier des démarches et d'évaluer les objectifs fixés ;
- de construire des passerelles vers les dispositifs d'insertion professionnelle.

Nombre de jeunes concernés : 93 jeunes

Durée de l'accompagnement :

Chaque mesure d'accompagnement correspond au suivi d'un jeune sur une durée de trois mois chacune.
12 heures d'intervention par mesure (entretien en face à face représentant pour chaque mesure 6 heures minimum, plus du travail de partenariat et administratif).
6 entretiens individuels au minimum.

Intervenants sur l'action : Six conseillers et deux chargés de projet.

Pour mener à bien ce projet, la Mission Locale de l'Orléanais sollicite une subvention d'un montant de 30 000 €.

- Projet « soutien psychologique »

Parmi les jeunes concernés par des problèmes d'insertion, sur territoire d'Orléans Métropole, qui viennent à la Mission Locale, dans ses antennes, permanences et relais, certains ont des difficultés d'ordre psycho sociales qui entravent fortement la réussite de leur insertion. Lors des accueils de ces jeunes, mais aussi dans le cadre de la collaboration avec les services sociaux, des situations particulièrement dégradées de certains jeunes sont constatées.

Compte tenu de ce contexte, la Mission Locale de l'Orléanais propose de recevoir les jeunes en entretien individuel dans le cadre d'un accompagnement psychologique pour :

- leur offrir un espace structurant en fonction du besoin exprimé ;

- mener une investigation poussée, à partir des propos rapportés par le conseiller sur les problématiques ou les symptômes repérés ;

- leur apporter des clés de lecture, mieux répondre à la demande exprimée ou implicite,
- les soutenir en facilitant les interactions avec les partenaires (les orienter le cas échéant vers une structure spécialisée) ;

- leur apporter des informations et des conseils ;

- aménager des temps collectifs d'échanges ;
- faire le suivi et les bilans des actions.

Nombre de jeunes concernés : 180 jeunes

Durée de l'accompagnement :

En moyenne 6 heures d'intervention par jeune (entretien face à face et travail administratif), soit 3 entretiens individuels en moyenne.

Intervenants sur l'action : Deux psychologues

Pour mener à bien ce projet, la Mission Locale de l'Orléanais sollicite une subvention d'un montant de 20 155 €.

Considérant que les projets présentés répondent aux objectifs du FAJ, il est proposé de conclure avec la Mission Locale de l'Orléanais une convention technique et financière, regroupant les deux projets. Elle est prévue pour une durée d'un an.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'association la Mission Locale de l'Orléanais en date du 22 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission cohésion sociale et territoriale ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la Mission Locale de l'Orléanais concernant les projets d'accompagnement social et de soutien psychologique, au titre de l'année 2024 ;

- attribuer à la Mission Locale de l'Orléanais au titre de l'année 2024 les deux subventions l'une d'un montant de 30 000 € pour le projet « accompagnement social » et l'autre d'un montant de 20 155 € pour le projet « soutien psychologique » ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget d'Orléans Métropole.

Annexe(s) : 1

- Convention partenariale 2024 FAJ - MLO

M. G. CHAPUIS *– La volonté cette année a été d'élargir un peu l'offre de services et l'offre d'associations sur les accompagnements collectifs. On a passé en bureau un certain nombre de délibérations pour de petites conventions. L'idée était d'élargir un peu le spectre d'intervention du fonds d'aide aux jeunes.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
REGINE BREANT, QUENTIN DEFOSSEZ,
MATHIEU GALLOIS, VANESSA SLIMANI,
MARCEAU VILLARET

M. VILLARET *– Permettez-moi, en tant que président de la Mission locale, de remercier cette assemblée pour le soutien apporté à la Mission locale.*

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-023 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Habitat-logement - Transition écologique - Rénovation énergétique - Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement du Loiret et de l'Eure et Loir - Espace conseil FRANCE RENOV pour les années 2022 à 2025 - Modification du plan de financement - Avenant n°2 - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 82
Quorum 45

Séances
Commission aménagement du territoire du 27 mars 2024 Commission transition écologique du 04 avril 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 23 Habitat-logement - Transition écologique - Rénovation énergétique - Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement du Loiret et de l'Eure et Loir - Espace conseil FRANCE RENOV pour les années 2022 à 2025 - Modification du plan de financement - Avenant n°2 - Approbation.

Contexte

Pour répondre aux objectifs inscrits dans sa feuille de route, Orléans-Métropole, dans sa plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Ma Metro Renov', a mis en place un guichet unique de la rénovation énergétique.

Celui-ci est porté par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret) et de l'Eure-et-Loir au travers d'une convention partenariale de 3 ans (2022 – 2025) fixant les engagements réciproques et le coût financier du guichet porté par la Métropole à hauteur de 290 667 €.

Ce guichet constitue un des principaux éléments de Ma Metro Renov'.

La signature d'un premier avenant à la convention partenariale avec l'ADIL du Loiret et de l'Eure et Loir, signé le 20 avril 2023, a validé une augmentation de 20 048 € de l'engagement financier métropolitain.

Parallèlement, l'ADIL du Loiret et de l'Eure et Loir mobilise pour cette mission des aides du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) et du FEDER, toutes deux portées par la Région Centre-Val de Loire. Le programme SARE qui devait prendre fin au 31 décembre 2023 a été prolongé d'une année diminuant de fait la participation financière de la Métropole pour 2024.

Cependant, l'aide du SARE est un financement à l'acte dont le montant est déterminé a posteriori. Aussi, le ralentissement de l'activité constaté fin 2023 sur l'ensemble du territoire national, entraine mécaniquement une baisse des recettes financières.

Bilan et perspectives 2024 :

En 18 mois, le guichet unique a accompagné 5 402 porteurs de projets de rénovation énergétique. Plus d'une vingtaine d'animations auprès du public, des organismes relais et des professionnels ont été menées dans le cadre de Ma Metro Renov', avec l'appui du « pôle France Rénov' » de l'ADIL du Loiret et de l'Eure et Loir.

Le bilan fait également apparaître une importante mobilisation de la coordinatrice du pôle France Renov de l'ADIL du Loiret et de l'Eure et Loir dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de la plateforme : organisation des évènements, aide à la décision, etc.

Enfin, dans un contexte en forte évolution (modification des aides de l'Anah, entrée en lice de nouveaux acteurs MonAccompagnateurRenov', tensions dans le secteur de la rénovation énergétique), il est prévu de renforcer la communication sur le dispositif Ma Metro Renov', notamment au travers de nouveaux évènements, et d'élaborer des supports d'accompagnement du public (guide Ma Metro Renov').

Objet de l'avenant n° 2 : Modification du financement du guichet

Les évolutions du contexte et du programme d'action conduisent à actualiser le plan de financement du guichet Ma Metro Renov' pour prendre en compte :

- Les recettes supplémentaires du SARE pour l'année 2024 ;
- La baisse des recettes du SARE pour l'année 2023 ;
- La mobilisation de la coordinatrice du « pôle France Rénov' » de l'ADIL à compter de 2024 ;
- La création d'un guide usager Ma Metro Renov à réaliser par l'ADIL.

Par conséquent, le total des dépenses pour la durée de la convention (2022 - 2025) est revu à hauteur de 846 109 €, soit une augmentation de 21 109 €.

En revanche, l'estimation de la participation compensatoire de la Métropole au financement du guichet unique (prise en charge du déficit budgétaire) est diminuée de 47 001 €, soit 263 714 € au lieu de 310 715 €.

Il est proposé de passer un avenant n° 2 à la convention de partenariat (2022 - 2025) avec l'agence départementale d'information sur le logement du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace conseil FRANCE RENOV pour la mise en œuvre du guichet unique d'information Ma Metro Renov', ceci conformément au budget voté pour 2024.

Ceci exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'énergie, et notamment l'article L 232-2 ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole approuvé le 28 novembre 2019 ;

Vu la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret et d'Eure-et-Loir signée le 2 juillet 2022 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret et d'Eure-et-Loir signée le 20 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret et d'Eure-et-Loir relatif à la modification du financement du guichet unique par Orléans Métropole ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 552 nature 65748, op. VH1H077.

Annexe(s) : 1

- Avenant n°2 à la convention partenariale avec l'ADIL 45-28

M. CHOUIN *– Il s'agit d'approuver l'avenant n° 2 modifiant le plan de financement de l'espace France Rénov dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir pour tenir compte notamment des recettes supplémentaires du service d'accompagnement à la rénovation énergétique pour l'année 2024, de la mobilisation de la coordinatrice du pôle France Rénov de l'ADIL à compter de 2024, et de la création d'un guide usager Ma Métro Rénov' à*

réaliser par l'ADIL. Ces éléments conduisent à réduire la participation de la métropole au guichet unique de 47 001 € sur la durée de la convention 2022-2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-024 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la CAF, la MSA - Avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat relative au dispositif solidarité eau à passer avec Véolia et Aqualig S.A.S. filiale de SUEZ - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Florence CARRE, Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 1
Nombre d'élus en exercice 88
Nombre de votants 81
Quorum 45

Séances
Commission cohésion sociale et territoriale du 26 mars 2024 Commission aménagement du territoire du 27 mars 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 24 Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la CAF, la MSA - Avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat relative au dispositif solidarité eau à passer avec Véolia et Aqualig S.A.S. filiale de SUEZ - Approbation.

Le fonds unifié logement (FUL) et le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont deux des trois compétences transférées par le Département du Loiret à Orléans Métropole, depuis le 1er janvier 2019.

1-Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) :

Ce fonds concerne l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans révolus, à travers :

- des aides individuelles : transport, emploi et formation, logement, hébergement, sport, culture, santé et alimentation,
- des actions et des mesures d'accompagnement (social, budgétaire, autonomie dans le logement, insertion socioprofessionnelle, soutien psychologique) mises en œuvre par des associations subventionnées.

Etat du budget 2023

DEPENSES 2023				**RECETTES 2023**	
Poste	**Crédits ouverts au budget**	**Nombre de bénéficiaires**		**Montants**	
Aides individuelles (fonctionnement/investissement)	97 451€	737 aides accordées pour 308 jeunes		Conseil Départemental	197 155€
Subventions pour accompagnement socio-éducatif	94 000€	362 jeunes		CAF	7 200€
Prestations pour accompagnement socio-éducatif	6 000€			MSA	1 960€
Ressources humaines	52 400€			Dépôt et cautionnement versé	6 000€
Fournitures…	300€			Remboursement Chèques Personnalisés	€
				Orléans Métropole Reste à charge	37 836€
TOTAL	**250 151€**				**250 151€**

Budget prévisionnel 2024 du FAJ

DEPENSES PREVISIONNELLES 2024			RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
Aides individuelles (fonctionnement/investissement)	97 451€		Conseil Départemental	197 155€
Subventions pour accompagnement socio-éducatif	94 000€		CAF	7 200€
Prestations pour accompagnement socio-éducatif	6 000€		MSA	1 960€
Ressources humaines	52 400€		Dépôt et cautionnement versé	6 000€
Fournitures…	300€		Remboursement Chèques Personnalisés	5 000€
			Orléans Métropole Reste à charge	32 836€
TOTAL	**250 151€**			**250 151€**

2-Le fonds unifié logement (FUL) :

Il s'agit d'un dispositif visant à aider les ménages en difficulté, sous conditions de ressources, à accéder à un logement ou à s'y maintenir, par des aides financières directes ou indirectes.

Ainsi, le fonds unifié logement est un outil qui est mobilisé tant pour faciliter les parcours résidentiels des ménages très modestes que pour maintenir les ménages dans leur logement et prévenir les expulsions.

Le FUL est constitué de contributions volontaires des partenaires (EPCI, caisses d'allocations familiales, Mutualité Sociale Agricole, bailleurs sociaux et fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone).

Le nouveau règlement intérieur est entré en application pour les ménages reçus par les services instructeurs après le 1er janvier 2023. Il a élargi de manière significative les plafonds de ressources régissant l'éligibilité aux aides.

Etat de la consommation du budget 2023 :

DEPENSES			
Poste	**Montant prévisionnel**	**Réalisé**	**Nombre de bénéficiaires**
Marché espace ressource logement	741 000 €	**734 357,48 € (factures 2022)**	**1 070 saisines** **624 entretiens diagnostics** **417 accompagnements contractualisés** **113 participants aux ateliers**
Aides individuelles	360 000 €	**282 845,78 € (engagés et dépôt de garantie)**	**487 ménages ont bénéficié d'au moins une aide du FUL en 2023.** FUL accès : 599 aides accordées en 2023 (dont 203 cautionnements) contre 473 en 2022. FUL maintien : 48 aides accordées en 2023 contre 50 en 2022 FUL énergie, eau, téléphone : 204 aides accordées en 2023 contre 228 en 2022
Actions complémentaires	65 000 €	**57 128 € (mandatés)**	- 2 dispositifs de sous location avec une trentaine de logements portés par l'AIDAPHI et l'AHU. - 1 dispositif de gestion locative adaptée dans le parc privé avec SOLIHA AIS. - 2 appartements pédagogiques
Fonds de garantie sous location	15 000 €	**2 223,50 € (mandatés)**	Le fonds de garantie a été mobilisé afin de pallier le défaut de paiement de quatre ménages.
TOTAL	**1 211 000 €**	**1 076 554,76 €**	

Budget prévisionnel 2024 du FUL :

DEPENSES			RECETTES	
Poste	**Montant inscrit BP 2024**		**Contributeur**	**inscription budgétaire**
Marché Espace Ressource Logement (accompagnement social lié au logement)	741 000 €		CD45	524 873 €
Aides individuelles	310 000 €		OMétropole	299 006 €
Actions complémentaires	65 000 €		CAF MSA Bailleurs sociaux ENGIE EDF CAF fond de garantie Récupération usager	317 121 €
Provision cautionnement loyers	10 000 €			
Fond de garanties sous-location	15 000 €			
TOTAL	**1 141 000 €**			**1 141 000 €**

Les contributions volontaires sont déterminées comme suit :

- **bailleurs sociaux :**

La contribution volontaire est de 4,40 € par logement géré sur le territoire métropolitain (barème financier analogue à celui des années antérieures).

Les bailleurs ont communiqué le nombre de logements sociaux conventionnés situés sur le territoire métropolitain et mis en location au 1er janvier 2024.

Bailleurs sociaux	**Nombre de logements sociaux mis en location au 1er janvier 2024 sur le territoire métropolitain**	**Contributions 2024**
Groupe 3F CVL	3 644	16 033,60 €
Pierres et lumières	1 177	5 178,80 €
Logemloiret	4 166	18 330,40 €
ICF atlantique	502	2 208,80 €
Valloire habitat	6 331	27 856,40 €
Valloire pour le compte de l'Opérateur National de Vente (ONV)	43	189,20 €
France Loire	2 149	9 455,60 €
Les Résidences de l'Orléanais	9 409	41 399,60 €
CDC habitat	68	299,20 €
CDC habitat social	651	2 864,40 €
Scalis	645	2 838,00 €
TOTAL	**28 785**	**126 654,00 €**

- **CAF du Loiret et Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire :**

S'agissant de la CAF, une nouvelle convention précise sa participation au FUL et au FAJ pour 2024.
S'agissant de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, une nouvelle convention précise sa participation au FUL et au FAJ pour 2024.

- **Auprès des fournisseurs d'eau et d'énergie :**

Avec ENGIE : la convention pluriannuelle 2023-2025 indique que l'opérateur fait connaitre chaque année sa contribution au FUL au plus tard au 30 juin de l'année.
Avec EDF : sa contribution 2024 sera connue à l'occasion d'un courrier envoyé à la fin du premier semestre 2024 à Orléans Métropole. Cette dernière émettra alors un titre de recettes du montant correspondant, conformément à la convention pluriannuelle (2021-2025).

Avec les fournisseurs d'eau (Véolia et Aqualige S.A.S. filiale de SUEZ) : un avenant au titre de l'année 2024 indique les montants de créance que chacun de ces derniers s'engage à abandonner.

Par ailleurs, grâce à l'inscription d'une ligne d'abandon de créance au budget eau 2024 de la Métropole, les ménages résidant sur les communes où l'eau est gérée en régie sont désormais éligibles au FUL pour des impayés d'eau.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Vu l'information faite en commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- fixer la contribution financière des bailleurs sociaux au budget du FUL à hauteur de 4,40 € par logement mis en location sur le territoire métropolitain et selon le tableau ci-dessus,

- approuver la convention de partenariat annuelle à passer avec la CAF du Loiret, pour formaliser sa participation financière aux budgets du FUL et du FAJ, au titre de l'année 2024, et les modalités de sollicitation des aides,

- approuver la convention de partenariat annuelle à passer avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, pour formaliser sa participation financière aux budgets du FUL et du FAJ, au titre de l'année 2024, et les modalités de sollicitation des aides ;

- approuver l'avenant n° 1 à la convention annuelle de partenariat relative au dispositif solidarité eau à passer avec Véolia et Aqualige au titre de l'année 2024, pour préciser les montants que chacun d'entre eux s'engage à abandonner;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions et ledit avenant;

- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7518, opération VH1P103B, code gestionnaire FUL pour 126 654€, au titre de la contribution des bailleurs sociaux au FUL engagement du 24FUL04620 au 24FUL04674;

- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7518, opération VH1P103A, code gestionnaire FUL au titre des autres financeurs du FUL (ENGIE et EDF);

- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7512, opération VH1P103B, code gestionnaire FUL au titre des financeurs CAF et MSA ;

- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7476, code gestionnaire FAJ au titre des financeurs CAF et MSA.

Annexe(s) : 3

- Avenant Convention eau
- Convention CAF
- Convention MSA

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
FLORENCE CARRE

Extrait n°2024-04-18-COMDEL-025 du registre des délibérations du conseil métropolitain

----

Séance du 18 avril 2024

Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Convention de délégation de compétence passée avec l'État pour les années 2022-2027- Bilan de l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 avril 2024

PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL,
ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Carole CANETTE donne pouvoir à Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Francis TRIQUET,

OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,
ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Martine HOSRI donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Romain LONLAS donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Michel MARTIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT, Fanny PICARD donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Isabelle RASTOUL donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Thomas RENAULT donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Romain ROY donne pouvoir à Régine BREANT, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU donne pouvoir à Marceau VILLARET, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Dominique TRIPET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée 89
Nombre d'élus ne participant pas au vote 0
Nombre d'élus en exercice 89
Nombre de votants 83
Quorum 45

Séances
Commission aménagement du territoire du 27 mars 2024
Conseil métropolitain du 18 avril 2024

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 25 Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Convention de délégation de compétence passée avec l'État pour les années 2022-2027- Bilan de l'exercice 2023.

Contexte

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole a signé le 22 décembre 2021 avec l'État une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour six ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Cette délégation permet de mettre en œuvre la politique de l'habitat à l'échelle de la métropole et de décider de l'attribution des aides à la pierre, notamment aux bailleurs sociaux publics et aux propriétaires privés, en faveur de :

- la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, de la démolition des logements locatifs sociaux et des foyers logements,
- la location-accession,
- l'amélioration du parc privé,
- la création et de l'amélioration des places d'hébergement.

La convention-cadre de délégation de compétence, approuvée par délibération n° 2021-12-16-COM - 85 du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2021, définit des objectifs globaux sur les 6 années de sa mise en œuvre, prévoit la signature d'un avenant annuel afin de définir les objectifs annuels et les montants des enveloppes déléguées ainsi que l'examen d'un bilan annuel.

L'année 2023 a été ponctuée par :
- deux avenants relatifs à la convention-cadre
    - l'avenant 2023-01 (avenant n°4) en date du 30 mai 2023, définit les conditions d'exercice de la délégation pour l'année 2023 approuvé par délibération n°2023-04-06-BUDEL-007 du bureau métropolitain du 6 avril 2023.
    - l'avenant 2023-02 (avenant n°5) en date du 26 décembre 2023, clôture les conditions financières de l'année 2023 approuvé par décision n°2023OMDEC0325 du 26 décembre 2023.
- deux avenants relatifs à la convention de gestion avec l'Anah :
    - l'avenant 2023-01 (avenant n°4) en date du 22 juin 2023, a défini les conditions d'exercice de la délégation pour l'année 2023 approuvé par délibération n°2023-04-06-BUDEL-008 du bureau métropolitain du 6 avril 2023.
    - l'avenant 2023-02 (avenant n°5) du 26 décembre 2023 pour clôturer la programmation approuvé par décision n°2023OMDEC0329 du 21 décembre 2023.

Il est à noter que les services d'Orléans Métropole ont instruit l'ensemble des dossiers, tant pour le parc public que pour le parc privé.

Le bilan de l'année 2023 pour la production de logements sociaux

Au premier trimestre 2023, la Métropole a organisé 4 réunions intercommunales avec les communes et 8 réunions avec les bailleurs pour identifier les projets de logements pour l'année 2023.

La programmation de logements

- Quantitative

210 agréments de logements sociaux PLAI (42), PLUS (58), PLS (110) ont été instruits et accordés (404 en 2022).

Les logements aux loyers PLAI représentent 20% des logements agréés.
A titre d'information complémentaire, la programmation de logements sociaux sur le département du Loiret et la Région a été la suivante.

	Ométropole	CD45	Total Région
PLAI	42	67	908
PLUS	58	59	711
PLS	110	71	895
Total	**210**	**197**	**2514**

La programmation est avant tout composée d'opérations en construction neuve. 3 logements sont produits à partir de logements existants (en Acquis – Amélioré).
85% des logements (soit 179 au total) atteignent a minima la norme énergétique RE2020

La répartition géographique des logements
Les 19 programmes de logements sont répartis sur 10 communes.
10 programmes (représentant 125 logements et 59,5% de la programmation totale) sont situés sur 5 des 8 communes SRU soumises au rattrapage : Chécy, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Saint Jean le Blanc et Saint Denis en Val.

- Qualitative

La programmation par niveau de loyers se présente comme suit :
- 42 PLAI (loyer le plus bas 5,80 € /M^2)
- 58 PLUS (loyer moyen autour de 6,50 € M^2)
- 110 PLS (loyer plus élevé (8€/M^2)
- Aucun PSLA

48,5% des logements (soit 102 logements) sont réalisés en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), c'est-à-dire achetés à un constructeur privé. 73% des logements sont des logements collectifs.

- Les budgets mobilisés

- 390 532 € mobilisés en crédits délégués en engagement
- 284 500 € mobilisés par la métropole

- Crédits mandatés en 2023 pour des opérations agréées antérieurement :

- 143 857 € de crédits délégués
- 131 953 € de crédits métropolitains

Durant cette première année d'instruction des dossiers des aides déléguées, la métropole a également instruit et signé 40 dossiers de conventions APL, correspondant à 590 logements mis en location.

Les contrôles des procédures

Un certain nombre de contrôles hiérarchiques ont été effectués de manière aléatoire sur 4 dossiers qui faisaient l'objet d'une demande d'agrément ;
Le contrôle a permis de croiser le contenu des dossiers papier avec les informations renseignées dans le système d'information des aides à la pierre (SIAP logiciel national de gestion de la délégation).
Le contrôle n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements majeurs ou d'erreurs importantes mais a révélé quelques éléments de méthode pour la complétude des dossiers à perfectionner avec les bailleurs sociaux.
Ces dysfonctionnements ont été partagés avec les bailleurs à l'occasion des réunions de programmation de début d'année.
En outre, le contrôle a conforté des difficultés de fonctionnalité du logiciel d'instruction de l'Etat, qui ont été transmises au service en charge de sa gestion.

Le bilan de l'année 2023 pour l'amélioration du parc privé

La Métropole a poursuivi le déploiement de sa plateforme de la rénovation énergétique "Ma Métro Rénov". Outre le guichet unique d'information porté par l'ADIL du Loiret, la Métropole a engagé un

important travail d'information et de mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique (artisans, banques, professionnels de l'immobilier, etc.). De nouvelles subventions métropolitaines pour la réalisation de travaux de rénovation énergétiques sont également entrées en vigueur en juin 2023, en complément des aides de l'Anah.

Bilan quantitatif

Pour l'année 2023, Orléans Métropole a soutenu via les aides de l'Anah la rénovation de 913 logements privés réhabilités :

- 87 logements de propriétaires occupants : (soit 75 % de l'objectif)
  - *27 pour rénovation énergétique,* (soit 69 % de l'objectif)
  - *60 pour adaptation à la perte d'autonomie* (soit 79 % de l'objectif)
- 6 logements de propriétaires bailleurs, (soit 100 % de l'objectif)
- 820 logements en copropriété pour des travaux de rénovation énergétique MaPrimeRenov' Copro. (soit 86 % de l'objectif)

Bilan qualitatif

En 2023, La Métropole a continué de mener, avec le soutien de l'Anah, plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat sur des secteurs géographiques et des thématiques spécifiques :

- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat "Renouvellement urbain" (OPAH RU) du quartier des Carmes à Orléans,
- le plan d'action des copropriétés de la dalle La Source à Orléans, composé de 2 plans de sauvegarde et une OPAH "copropriétés dégradées",
- le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle

Les budgets mobilisés

Le montant des crédits Anah attribués par la métropole sur son territoire pour l'année 2023 s'éleve à 4 527 015 €, dont 402 051 € pour de l'ingénierie.

En complément des aides de l'Anah, la Métropole a attribué 425 310 € d'aides aux propriétaires privés sur ses fonds propres, dont :

- 31 503 € pour l'OPAH RU des Carmes,
- 3 759 € pour le plan d'action des copropriétés de la dalle à Orléans La Source,
- 161 823 € pour les aides aux propriétaires en secteur diffus.
  - Dont 73 648 € pour la rénovation énergétique
  - Dont 57 873 € pour l'adaptation
  - Dont 30 302 € pour l'habitat indigne

Les contrôles des procédures

6 dossiers sélectionnés de façon aléatoire ont fait l'objet d'un contrôle hiérarchique effectué sur deux jours distincts.
Le contrôle n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements majeurs ou d'erreurs importantes mais a révélé quelques éléments de méthode à perfectionner avec les Assistants à maitrise d'ouvrage intervenant sur les dossiers. Une réunion de partage des pratiques avec ces derniers a été initiée en début d'année 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-12-16-COM-85 du conseil métropolitain du 16 décembre 2021 approuvant la convention-cadre de délégation de compétences avec l'Etat qui prévoit dans son article II-4-1-3 un bilan annuel, et ses avenants,

Vu la délibération n°2023-04-06-COMDEL-015 du conseil métropolitain du 6 avril 2023 approuvant le programme local de l'habitat n°4 (PLH 4),

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte du bilan de l'exercice 2023 de la délégation de compétence des aides à la pierre à la Métropole d'Orléans ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant pour sa transmission à Mme la Préfète.

Annexe(s) : 2

- Programmation locative sociale 2023
- Synthèse détaillée 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h40.